

Plasse
pourrait
prendre la
route de
Fredericton

page C-1

Budgets
de la CUQ
et de la
CTCUQ
adoptés en
une soirée

page A-9

Un hélicoptère vole au secours d'un enfant malade sur la Côte-Nord

par Jean Didier FESSOU
et Gilles OUELLET

Un hélicoptère de Sept-Îles se dirigeait vers le village de Saint-Augustin, sur la Basse-Côte-Nord, en début d'après-midi aujourd'hui pour secourir une adolescente de 12 ans qui souffre d'une crise d'appendicite. La jeune fille était attendue à l'hôpital de Blanc-Sablon vers l'heure du souper.

Le médecin traitant à Blanc-Sablon, le Dr Pierre Durand, disait ce midi que l'état de santé de la

jeune fille était "heureusement stationnaire".

Cette situation d'urgence vient du fait que ce village situé à environ 400 milles à l'est de Sept-Îles n'a pas vu depuis quelques jours l'avion HS-748 de Régional, une filiale de Quebecair, qui doit normalement faire escale régulièrement à Saint-Augustin.

La travailleuse sociale du village, Mme Louise Tanguay, et l'infirmière du dispensaire local, Mme Johanne Racine, affirmaient, hier soir, que l'enfant devait être

conduite à l'hôpital aujourd'hui, surtout qu'il n'y avait plus de réserve d'antibiotiques pour soulager la douleur de l'adolescente.

Hier soir, les gens de Saint-Augustin et le Dr Durand envisageaient de faire venir un hélicoptère des Forces armées canadiennes, ou de noliser un appareil de Beer Lake, de Terre-Neuve. Avec la nuit, il a été convenu de patienter jusqu'à ce matin.

La température est inclemente depuis plusieurs jours dans cette partie du Québec. Il y a de la pluie,

de la neige et un vent violent qui ne facilitent guère l'atterrissage dans ce village isolé.

Alerté par ce cas de maladie hier, le pilote de l'avion de Régional voyageant dans le ciel de cette région n'a pas voulu se poser à Saint-Augustin. Si le mauvais temps explique cette décision pour la fin de la journée d'hier, la travailleuse sociale se demande pourquoi le pilote n'a pas tenté une manoeuvre d'atterrissage alors qu'il se dirigeait vers Blanc-Sablon en milieu d'après-midi.

Le Dr Pierre Durand, à l'hôpital de Blanc-Sablon depuis plus de deux ans, a dit au SOLEIL aujourd'hui que les médecins de la région sont frustrés par le service de Quebecair. "Nos représentations répétées des dernières années n'ont absolument rien donné pour améliorer la situation", a déclaré M. Durand.

Saint-Augustin est situé à 75 milles de Blanc-Sablon et à environ 900 milles à l'est de Québec. Aucune route ne relie ce village au reste du Québec.

guy rouleau
opticien d'ordonnances

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

85e année, no 292 74 pages 6 cahiers
QUÉBEC, JEUDI 10 DECEMBRE 1981

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Ossements d'un enfant de la secte de Moïse retrouvés

par Guy DUBE
et Tom FRECHETTE

NEW CARLISLE — Les policiers de la Sûreté du Québec ont découvert, hier après-midi, les ossements d'un enfant à environ 1,000 pieds de la cabane en bois rond abritant les 19 membres de la secte de Moïse, dans les bois de Saint-Jogues, en Gaspésie.

Il s'agit fort probablement du jeune Samuel Giguère, âgé de deux ans et 11 mois, fils de deux membres de la secte, Jacques "Nathan" Giguère, 28 ans, et de Maryse "Rébecca" Grenier, 27 ans.

Hier, Nathan, Rébecca ainsi que Roch "Moïse" Thériault, 34 ans, chef de la secte présumément religieuse, ont été appréhendés

dans leur cabane, sise au pied du "Mont de l'Éternel", par 25 policiers de la SQ qui agissaient sur des mandats du coroner Gilles Gaul, de Chandler.

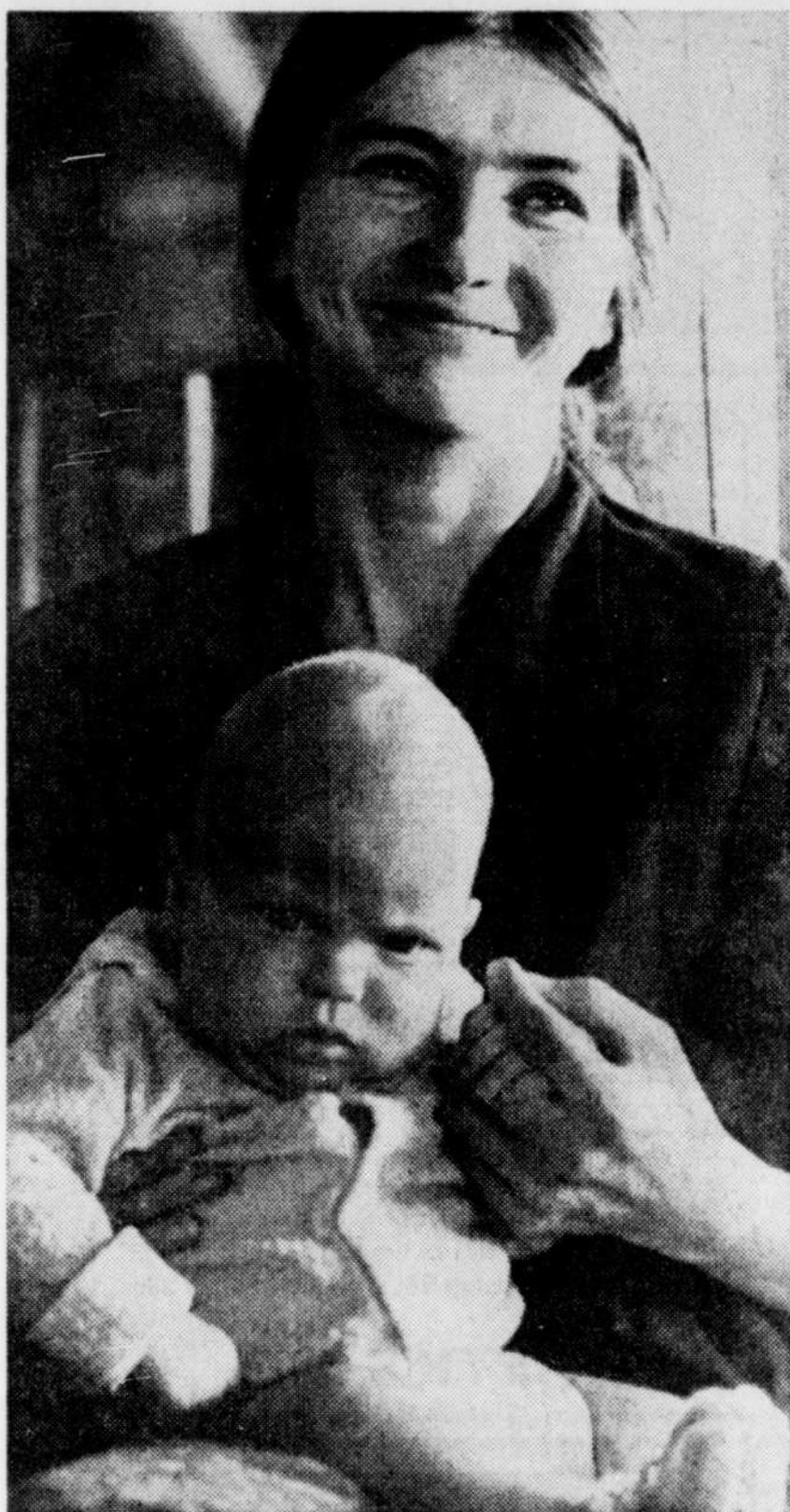
Le trio a comparu devant le coroner Gaul, vers 10h30 ce matin, et restera écroué jusqu'à la tenue de l'enquête publique dans cette affaire, dont la date n'a pas encore été fixée.

Des expertises seraient faites sur les restes de l'enfant. Un porte-parole de la SQ, l'agent Bertin Barrette, a indiqué au SOLEIL, ce matin, que l'enquête policière tendra à démontrer que le décès, survenu vers mars 1981, serait sur-

Voir A-2, MOÏSE



Le Soleil, René St-Pierre



Le Soleil, René St-Pierre

Avril 1979: Le petit Samuel n'a que deux mois. On le voit, sur ces photos, dans les bras de sa mère, Maryse "Rébecca" Grenier, et de son père, Jacques "Nathan" Giguère. Tous deux ont été arrêtés, hier matin, ainsi que le chef de leur secte, Roch "Moïse" Thériault, (debout sur la photo de gauche). Leur enfant, qui serait maintenant âgé de près de 3 ans, n'a pas été vu depuis plusieurs mois et, selon certaines sources, il serait décédé il y a quelque temps et aurait été enterré à proximité de la cabane où vit la secte, en Gaspésie.

Le directeur de la protection de la jeunesse évaluera les cas des sept autres jeunes de la secte

page A-14

Aucun film porno produit au parlement

dernière
heure

par J.-Jacques SAMSON

Aucun film pornographique n'a été produit ou tourné par du personnel ou avec de l'équipement de la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale du Québec. Conséquemment, aucun employé de ce service ou aucun membre du personnel des cabinets politiques n'a été impliqué dans une "affaire" de ce type.

C'est ce qu'a soutenu, ce matin, à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. Me Bédard a donné un compte rendu détaillé du rapport de police sur les enquêtes menées en rapport avec le vol ou la disparition d'équipement appartenant à la télédiffusion des débats; la production de commerciaux privés avec de l'équipement du même service et enfin le tournage et/ou la production de films pornographiques.

Des questions sur ces trois points avaient été soulevées par des membres de l'Opposition libérale, principalement le whip en chef du PLQ, M. Michel Pagé.

Le rapport du substitut du procureur général est parvenu au ministre le 8 décembre dernier. Soixante-quinze personnes ont été interrogées au cours d'une minutieuse enquête policière à laquelle ont contribué jusqu'à 16 enquêteurs, a déjà indiqué une source gouvernementale.

Trois cent dix-huit cassettes sont disparues plutôt que les 1,200 évoquées dans le rapport du vérificateur général sur un total de 23,100 cassettes achetées. Un mode de contrôle plus sévère a été mis au point depuis quelques mois pour assurer une meilleure surveillance.

Trois commerciaux ont été montés pour le compte de firmes privées, en septembre 1979 et août 1980, à une époque où l'équipement n'appartenait pas encore au service de la télédiffusion des débats et aucune clause d'exclusivité interdisait aux dirigeants de la firme à contrat avec le gouvernement de fournir un tel service à d'autres clients.

Le tournage avait été réalisé ailleurs. Il n'y a donc pas eu infraction criminelle dans cette affaire, conclut le ministre.

Les films pornos

Toutes les allégations sur le tournage ou la production de films pornos reposaient sur les témoignages de 2 personnes qui n'en avaient pas visionné. Soixante-quinze personnes ont été interrogées. L'enquête a démontré que quelques employés ont seulement visionné à trois reprises des cassettes de films pornographiques préenregistrées, apportées de l'extérieur. Une seule a été "doublée" et les appareils étaient alors loués et non la propriété du gouvernement. Ces événements remontent à août ou septembre 1978; et entre octobre 1978 et septembre 1979 (une cassette américaine). Le ministre a expliqué que le visionnement en privé de telles cassettes ne constitue pas un acte criminel.

Le ministre a enfin indiqué que si une directive a déjà été donnée par un responsable de service de ne pas répondre aux enquêteurs sans une autorisation préalable, c'était uniquement pour assurer la continuité du service.

Parizeau accorde son entier appui au chef péquiste



réjean
lacombe

Dans un geste qui a surpris plus d'une personne, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, a lui aussi donné son appui à René Lévesque. M. Parizeau qui avait attiré la colère du chef péquiste en fin de semaine dernière souligne que "compte tenu de l'ambiguïté que certaines de mes positions antérieures ont pu entraîner dans l'opinion publique" il tenait à dire qu'il acceptait volontiers d'appuyer les deux conditions fondamentales que M. Lévesque a posées quant au cheminement du Québec vers la souveraineté.

Donc, M. Parizeau se rallie à la nécessité d'offrir une forme d'association avec le Canada et d'autre part à la notion voulant que la majorité des Québécois soit d'accord pour que la souveraineté puisse être assurée.

Invitant le chef péquiste à demeurer à la tête du parti, M. Parizeau souligne que M. Lévesque est depuis longtemps et pour longtemps encore

celui qui représente, articule et oriente les espoirs des Québécois.

Les télégrammes et les lettres d'appui au chef du Parti québécois ont continué, tout au cours de la journée d'hier, d'inonder le bureau du premier ministre René Lévesque.

Un peu à la remorque d'une multitude d'associations péquistes, certains députés et ministres du gouvernement Lévesque ont commencé, eux aussi, à réagir à la menace de démission de leur chef.

Et, parmi cette avalanche de communications, une longue lettre du ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Marois, transcendant les prises de position en faveur de M. Lévesque.

À la fois virulent et pathétique, le ministre Marois, présentement en repos forcé à cause de la maladie, invite, ni plus ni moins, ceux qui s'opposent à René Lévesque à avoir le courage de fonder leur propre parti politique.

Qui plus est, M. Marois qui est considéré comme un inconditionnel de M. Lévesque, indique clairement que si jamais le chef du PQ met à exécution sa menace de démission, il ne sera pas le seul à quitter les rangs de cette formation politique.

À ce concert d'appuis à René Lévesque sont venues s'ajouter les

Voir A-2, PARIZEAU

sommaire

Annonces classées	F-5 à F-12
Arts et spectacles	E-4 à E-7
Bandes dessinées	D-8
Bridge	F-6
Carrières et professions	C-6
Décès	F-13
Economie-finances	D-4 à D-7
Editorial	A-4
Feuilleton	E-6
Horoscope	F-12
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	E-1 à E-3, F-1 à F-13
Mot mystère	F-5
Mots croisés	F-11
Où aller à Québec	E-7
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	F-6
Pierre Champagne	A-10
Télévision	E-6

météo

Nuageux avec quelques chutes de neige à Québec et dans l'Est; maximum de moins 4 à 2. Demain, peu de changement.

détails, page F-5

M. Guy Coulombe sera le nouveau président d'Hydro

M. Guy Coulombe, l'actuel président de la Société générale de financement (SGF), présidera les destinées de Hydro-Québec. Sa nomination devait être annoncée au cours de l'après-midi, selon les informations du SOLEIL.

Il succède à M. Robert Boyd qui a remis sa démission au cours des derniers mois. Il est âgé de 45 ans.

M. Coulombe est un haut fonctionnaire de carrière. Il a rempli notamment les fonctions de secrétaire du Conseil du tré-

sor et secrétaire général du Conseil des ministres au cours des dernières années.

Plusieurs personnalités des secteurs de l'entreprise privée et de l'administration publique avaient été mentionnées comme candidats possibles pour succéder à M. Boyd.

Une rumeur persistante a même couru autour de la candidature de l'actuel ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, mais elle fut démentie formellement dès le lendemain.



Guy COULOMBE

Le Soleil, Michel Parent

Tous les ministres appuient Lévesque

par Réjean LACOMBE

La menace de démission de M. René Lévesque à titre de président du Parti québécois, et possiblement à titre de premier ministre, est prise très au sérieux par les ministres de son cabinet.

Le vice-premier ministre et ministre d'Etat au développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin, a même indiqué, hier soir au cours d'une brève conférence de presse, que ses confrères n'étaient pas rassurés et, par conséquent, étaient très anxieux en regard de la décision que doit prendre prochainement le chef du gouvernement.

M. Morin a précisé qu'à la suite du Conseil des ministres, hier, les membres du cabinet Lévesque s'étaient réunis dans le but de faire le point sur la situation découlant du congrès péquiste de la fin de semaine et qu'unaniment ils étaient convenus de demander à M. Lévesque de demeurer à son poste à titre de chef

du Parti québécois et de premier ministre.

Seulement quatre ministres étaient absents à cette réunion. MM. Camille Laurin et Denis Lazure participaient à un colloque à Montréal sur la personne handicapée. Cependant, le vice-premier ministre a indiqué qu'il avait communiqué avec eux et qu'ils appuieraient cette prise de position. M. Claude Morin séjourne actuellement en Afrique où il participe à une réunion de l'Agence culturelle et technique des pays francophones. Finalement, M. Pierre Marois est en congé forcé pour des raisons de maladie.

Solidaires

Sans pour autant lever le voile sur les événements qui sont survenus hier, au Conseil des ministres, M. Morin a précisé que ses collègues et lui en étaient ressortis très anxieux.

Se faisant l'interprète des ministres du cabinet Lévesque, M. Morin a indiqué qu'ils étaient "entièrement solidaires du discours" que M. Lévesque a prononcé dimanche soir au terme du congrès du Parti québécois.

"M. Lévesque est assuré, de poursuivre le vice-premier ministre, qu'il peut compter sur notre appui quant aux principes qu'il défend et incarne depuis plusieurs années."

Parlant en son nom, M. Morin a indiqué qu'il avait l'impression que M. Lévesque était encore en période de réflexion et qu'il n'a pas encore fait de choix fondamental. "Nous ne sommes pas rassurés, avoue-t-il, et c'est la raison de cette anxiété que nous ressentons."

Interrogé quant à savoir si M. Lévesque conserverait son poste de premier ministre si jamais il mettait à exécution ses menaces de démission à titre de président du PQ, M. Morin a dit croire que "l'état d'esprit de M. Lévesque est tel que je serais étonné qu'il demeure premier ministre".

Dans le but de prouver qu'il prenait très au sérieux la menace de son chef, le ministre Morin a précisé qu'il n'aurait pas convoqué cette conférence de presse s'il avait été sûr que M. Lévesque ne mettrait pas à exécution sa menace de démission. "Je ne serais pas anxieux comme je le suis,

précise-t-il. Et, si j'étais sûr qu'il allait démissionner, je serais en train de noyer cela quelque part..."

A un journaliste qui lui demandait pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'adopter une telle attitude, le ministre Morin a répliqué qu'il convenait que les ministres aient, au préalable, un entretien avec le premier ministre.

Il a ajouté qu'à la suite de cet entretien, "les ministres ont préféré se parler entre eux" et agir d'une façon collective.

Par ailleurs, tout au cours de la journée d'hier, le bureau du premier ministre à Québec a continué d'enregistrer un flot de télégrammes et de lettres provenant de diverses associations péquistes demandant à M. Lévesque de demeurer à son poste tout en lui accordant leur appui.

Libéraux dans la ronde

Pendant ce temps, les associations libérales de la région de Québec sont entrées dans la ronde et ce n'était pas pour demander à M. Lévesque de demeurer à son poste.

Elles ont dénoncé vertement ce qu'elles appellent "l'irresponsabilité et la naïveté du président du Parti québécois". "A la suite des propos démagogiques, indique-t-on dans un communiqué de presse, tenus depuis

quelques semaines à l'endroit des députés fédéraux d'Ottawa, des premiers ministres des autres provinces et plus près de nous de tous ceux et celles qui ne partagent pas ses objectifs camouflés, M. René Lévesque a encouragé systématiquement la radicalisation de son parti."

A la lumière de cet énoncé, ces associations libérales demandent aux députés péquistes de la région de Québec d'indiquer à la population du Québec "s'ils jugent démocratique le fait

de déclarer l'indépendance sur la base d'une simple majorité des sièges à l'Assemblée nationale".

"De plus, concluent ces différentes associations libérales, nous demandons au ministre des Affaires intergouvernementales, le père de l'étapisme, M. Claude Morin, d'identifier les agents provocateurs qui auraient soi-disant manipulé le dernier congrès du Parti québécois et ce dans l'intérêt de tous les Québécois."

Caissière tuée dans un hold-up

Une caissière a été tuée à bout portant, ce matin, lors d'un hold-up à Montréal. Un homme armé, la tête recouverte d'une cagoule, a fait feu sur la jeune fille qui travaillait à la succursale du 1140 ouest de la rue Sherbrooke de la Banque Nationale. Cette succursale est située à côté de l'hôtel Ritz Carlton. C'est, semble-t-il, la première fois qu'une caissière est tuée dans l'exercice de ses fonctions au Québec. L'individu a pris la fuite dans une Econoline.

le mot du jour

En forme

Inspirés probablement par le verbe anglais "to perform", les sportifs "performant" comme jamais. Si on est fier de ses performances, on doit dire que l'on s'améliore, que l'on réussit, que l'on a du succès, etc.

Pierre BELLEAU

MOÏSE

(Suite de la première page)

venu à la suite de mauvais traitements et de voies de faits sur la personne de l'enfant.

Les enquêteurs cherchent à déterminer qui aurait fait ces mauvais traitements.

Les recherches policières ont été effectuées sur les indications de membres de la secte qui n'ont jamais nié qu'il y avait eu mort.

Opération policière

Il était 6h, hier matin, quand 25 policiers de la Sûreté du Québec quittaient les bureaux du détachement de New Carlisle à destination de Saint-Jogues, petite localité perdue à l'intérieur des terres, à la hauteur de Paspébiac, sur la péninsule sud de la Gaspésie.

Les policiers du bureau des enquêtes criminelles sont sur ce dossier depuis le mois dernier. Le coroner Gilles Gaul, de Chandler, a finalement émis des mandats d'arrêt contre trois membres de la secte, lundi, et l'opération était fin prête à 6h, hier matin.

C'est à bord de véhicules à quatre roues motrices, de motoneiges et de chenillettes que les policiers et enquêteurs ont franchi la quinzaine de kilomètres séparant la fin de la route, à Saint-Jogues, et le campement en bois rond de la secte, sur la rive du lac Sec.

Aucun des 19 membres de la secte n'a offert de résistance lors de l'intervention des policiers qui ont conduit Moïse, Nathan et Rebecca jusqu'à New Carlisle, pour fins d'interrogatoire et de comparution.

Pendant ce temps, les enquêteurs effectuaient des recherches à l'intérieur et autour du "domaine" afin de découvrir à quel endroit aurait été inhumé l'enfant disparu.

Les enfants sont ramenés

Le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) pour le district de la Gaspésie, M. Ovide Garnier, avait de son côté envoyé trois délégués sur les lieux, en même

temps que les policiers, afin de ramener les sept enfants de la secte, âgés de un à 13 ans.

Ils ont tous été conduits au Centre hospitalier de Maria, en Gaspésie, pour une évaluation médicale générale. Deux femmes de la secte, mères de quelques-uns des enfants, ont choisi de les accompagner jusqu'à l'hôpital et attendent là-bas que les évaluations soient terminées.

Sur les 19 membres de la secte, il n'en reste plus maintenant que sept au "Mont de l'Eternel", soit six femmes et un homme, surnommé "Boaz".

Deuxième décès

C'est la deuxième fois que la mort frappe dans cette secte présumément religieuse qui, à l'automne 1978, s'installait au "Mont de l'Eternel" en attendant la fin du monde qui devait avoir lieu au mois de février suivant.

Le premier décès est survenu le 17 octobre 1979. Gabrielle "Machla" Nadeau, 21 ans, qui souffrait de la sclérose en plaques et dont les jours étaient comptés depuis longtemps par les médecins qui l'avaient auparavant soignée, s'est jointe à la secte depuis deux ans.

Le lendemain de ce décès, le chef du groupe, Moïse, s'était lui-même rendu à Saint-Jogues avertir par téléphone un médecin au CLSC-Chaleur et avait demandé au Dr Jean-Louis Lévesque de prévenir la police du décès.

Pourquoi cette fois-ci Roch Thériault n'a-t-il pas prévenu qui de droit comme en octobre 1979? C'est sûrement une des questions qui seront posées lors de l'enquête du coroner dans cette affaire.

Moïse avait déjà déclaré, lors d'une entrevue au SOLEIL en 1979, que les membres de sa secte n'avaient pas besoin de médecin, même si l'un d'eux tombait malade.

PARIZEAU

(Suite de la première page)

prises de position en faveur du chef péquiste du ministre de l'Éducation, Camille Laurin, du ministre d'Etat au développement social, Denis Lazure, du ministre d'Etat à l'aménagement, François Gendron, et des députés de Fabre et de Rousseau, Michel Leduc et René Blouin.

Incroyable mais réel

Pour sa part, Pierre Marois qui a suivi "l'incroyable mais réel" déroulement du congrès du PQ par l'entremise des moyens d'information, vivipède les partisans de la nouvelle orientation du PQ. Tout en se disant "clairement et totalement" solidaire de René Lévesque, le ministre Marois précise même qu'il n'est pas "de ceux qui pourraient très bien 'vivre' avec ces nouvelles orientations".

Après avoir brossé une brève rétrospective des événements qui ont conduit René Lévesque à fonder le Parti québécois, Pierre Marois ajoute que le chef du PQ a eu, "lui", le courage de quitter le Parti libéral et de fonder le MSA et le PQ.

Se référant aux différents événements qui ont secoué le parti, il avance qu'il "est faux de prétendre que les membres voulaient biffer d'un trait l'association économique" avec le reste du Canada. Il insiste même sur le fait que l'option de l'indépendance "toute nue" plafonne et ne recueille plus de nouvelles adhésions.

Comme pour mettre en contradiction ceux qui voient en les anciens membres du FLQ les précurseurs de l'indépendance du Québec, Pierre Marois rappelle qu'il a été candidat du PQ lors des élections partielles de 1971 dans la circonscription de Chambly qui était représentée à l'Assemblée nationale par le ministre Pierre Laporte. Du même souffle, le ministre Marois s'indigne et s'élève contre le fait "qu'il ait pu se trouver des délégués pour affirmer publiquement que nous devons à l'activité terroriste la progression de notre option". Tout en précisant que la vérité a aussi ses droits, il ajoute que le PQ s'est toujours dissocié de la violence.

Quant à l'accession du Québec à la souveraineté par l'entremise d'une majorité des sièges à l'Assemblée nationale, M. Marois répudie ce procédé en le qualifiant d'antidémocratique et que "cela n'est pas faisable" dans le contexte actuel.

"Si René Lévesque, ajoute-t-il, décidait de quitter dans ces conditions

le Parti québécois, qu'il soit bien clair qu'il ne partirait pas seul..."

A l'instar de son chef, Pierre Marois dénonce "l'avalanche du papier qui écrase la démocratie et fait régner la 'procédurite', instrument privilégié des faibles". Pour lui l'avenir du Québec passe par la souveraineté accompagnée d'une proposition d'association économique avec le reste du Canada.

L'homme et l'option

Dans une sorte d'appel à la raison, le ministre Marois rappelle qu'il ne suffit pas, "même si cela s'impose", de demander à René Lévesque de demeurer à la présidence du PQ. "L'époque des tapes sur l'épaule et des 'lâche pas René' est révolue", d'ajouter Pierre Marois.

Sur un ton sec, il ajoute qu'il ne suffira pas de "faire un pas en avant" vers René Lévesque. "L'époque de l'adhésion faite du bout des lèvres ou jetée par condescendance sur papier est aussi révolue", réplique le ministre.

Dans l'esprit de Pierre Marois, il ne s'agit plus de "revirer capot" pour l'instant et de reporter le débat de fond à plus tard. Ce procédé apparaît à Pierre Marois comme grossier.

Ce que préconise le ministre Marois, c'est que les membres du PQ expriment clairement leur adhésion convaincue à l'homme et à l'option du parti. "Il faut, dit-il, vider la question et la vider maintenant."

Des résolutions...

Entre-temps, les messages d'appui affluent au bureau de M. Lévesque qui, de l'avis des personnes qui le côtoient régulièrement, a été durement touché par les récents événements.

Plusieurs résolutions d'appui sont parvenues à M. Lévesque, hier, comme si les personnes qui avaient donné leur appui à différentes résolutions qui ont provoqué la colère du chef péquiste regrettaient aujourd'hui leur geste ou ignoraient dans quel bourbier elles s'étaient enlisées.

LOTO-SELECT

0-7-4-8

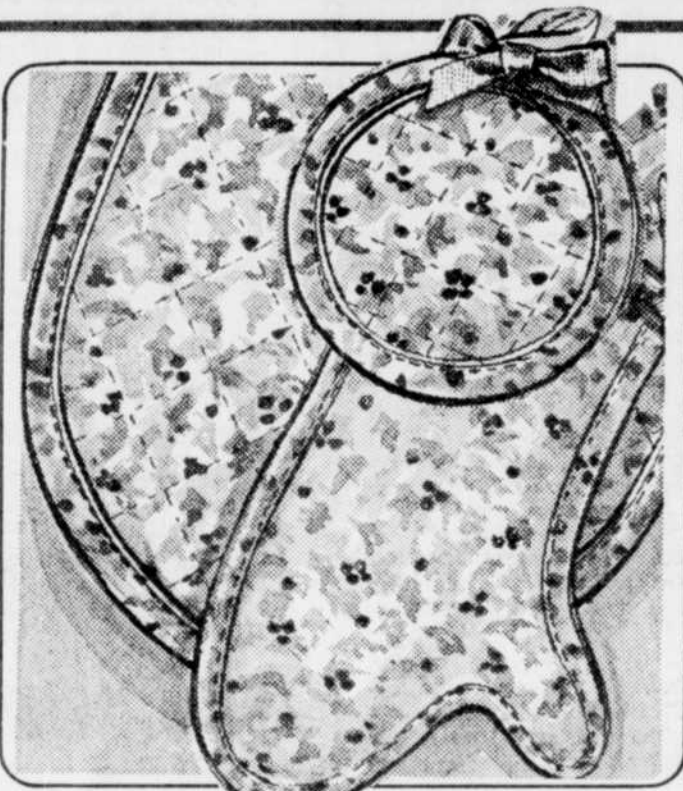
LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

8-0-7

Informations: 643-8990

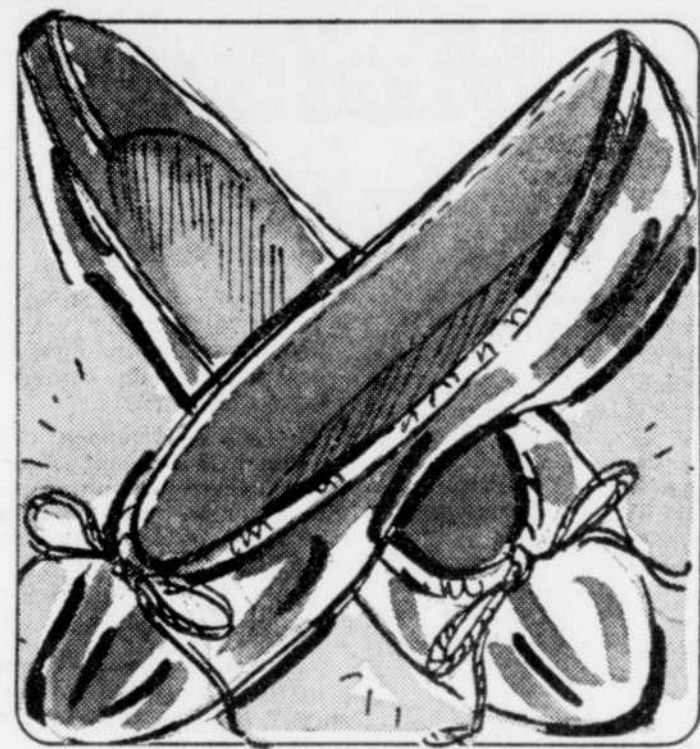
C'EST NOËL CHEZ SIMONS



ACCESSOIRES DE CUISINE BOULES DE GUI

vert éclatant et rouge les accessoires de cuisine : mitaines \$11, la paire, tire-plats \$3, chacun, tablier \$11, napperon \$6, serviette de table \$3.

la maison **simons**



LES BALLERINES MÉTALLIQUES 14.99

les petites ballerines métalliques or, argent ou cuivre, faciles à agencer, amusantes à porter, pointures 5 à 9.

demandez votre boîte-cadeau... la maison **simons**



ROBE DE CHAMBRE COL CHÂLE À FESTONS

robe de chambre enveloppe en ratine de coton, avec col châle à double bordure festonnée, nuances douces de crème, bleu ou pêche, p.m.g. \$80.

demandez votre boîte-cadeau... la maison **simons**



LA ROBE TEE-SHIRT 18.99

la robe tee-shirt à la signature de twik, tricot de coton, bleu, rose, turquoise, jaune, p.m.g. rég. \$23.

demandez votre boîte-cadeau... la maison **simons**

à partir de jeudi 10, nos trois magasins seront ouverts tous les soirs samedi inclus, québec le samedi jusqu'à 18 heures.

Vente à l'encan

Les acheteurs affluent aux Industries L'Islet

par Réal LABERGE

VILLE DE L'ISLET — Quelque 700 acheteurs et ex-employés ont afflué hier à l'usine des Industries L'Islet Inc. pour participer à une vente à l'encan de l'inventaire de l'équipement, et de la machinerie de cette entreprise manufacturière de Ville de L'Islet, qui a fermé ses portes le 19 décembre 1980, avec le licenciement collectif de ses 300 employés.

Contrairement aux menaces du syndicat affilié à la CSD, lorsque le prêteur hypothécaire, la Société de développement industriel du Québec, a annoncé la vente des biens de l'usine remontant à 1916, aucune manifestation n'est venue contester ou entraver, hier, la vente publique et le travail des encanteurs de la firme J. Armand Blais Inc., de Montréal.

"Les circonstances ont changé et on ne rouvrira pas dans la même ligne", a expliqué au SOLEIL le président du syndicat, M. Camille Bélanger, en indiquant que des développements tout prochains sont attendus dans un projet de remplacement: une usine de préparation de frites congelées.

Il s'agirait d'une entreprise de \$8 à \$9 millions devant fonctionner sous la raison sociale de "Frito-bec", et impliquer la participation financière de trois groupements, soit SOQIA, société gouvernementale, la Coopérative des employés des Industries L'Islet, et un groupe formé du directeur général et des producteurs de pommes de terre. L'investissement respectif serait de 40, 30 et 30 pour 100.

Ça vous met les larmes aux



Il y avait quelque 700 acheteurs et ex-employés, hier, à la première journée de l'encan qui se déroule aux Industries L'Islet.

yeux de voir ça", a lancé un chômeur des Industries L'Islet, qui suivait les centaines d'acheteurs venant de tous les coins de Québec, et même des Maritimes et de l'Ontario.

Dans les allées de l'immense usine, les étalages d'outils, de pièces de roulettes et d'équipement industriel ont nécessité huit semaines de préparation. Six anciens

employés ont fait partie de l'équipe, y compris le président du syndicat, M. Bélanger.

"On a voulu faire des lots relativement petits et aux prix abordables, afin de favoriser les gens de la région désireux de se procurer d'outillage et autres pièces en vente", a précisé un représentant de la firme de liquidation, M. Jacques Chabot.

Les circulaires font état d'une valeur de \$2 millions. De fait, le commentaire généralement entendu hier, c'est qu'il "y en a du stock là-dedans!". La vente publique se poursuivra jusqu'à samedi. Hier, c'était la machinerie; aujourd'hui, ce sera l'équipement et l'outillage; demain, l'encan portera sur l'équipement de roulettes;

samedi, suivront le mobilier de bureau et l'équipement technique.

Espoirs mitigés

Le président du syndicat s'est dit confiant que l'entreprise de frites fera bientôt l'objet d'ententes avec le ministre Jean Garon.

Il a fait part que les démarches ont entre autres abouti à de bons espoirs d'une agence, pour la mise

en marché des frites. On aurait également trouvé un directeur général, que M. Bélanger s'est toutefois refusé d'identifier, à ce moment. L'élaboration de l'entreprise est dirigée par un organisme gouvernemental, la Société de développement coopératif.

De 135 à 150 anciens employés de l'usine de L'Islet y retrouveraient du travail, au lancement de la nouvelle entreprise, à l'automne de 1982. Le réaménagement commencerait en avril.

Mais les espoirs à ce sujet ont semblé plutôt mitigés, chez un trio d'ex-employés des Industries L'Islet retrouvés dans le sillage des encanteurs et des chercheurs d'aines.

Mis à pied en juin 1980 avec les premiers renvois, n'ayant que dix ans seulement d'ancienneté, M. Jean-Pierre Caron est l'un des "rares chanceux et des jeunes" qui se sont dénichés un nouvel emploi, chez Bombardier de La Pocatière, dans son cas.

A la retraite depuis 1977, après 43 années de service, M. Luc Thibault a commenté de son côté, qu'il faisait partie lui aussi d'un second groupe de chanceux à L'Islet: les retraités!

Mais le troisième membre du trio, M. Patrick Couillard, qui travaillait à l'usine depuis 1937, se retrouve depuis août dernier "privé même des prestations d'assurance-chômage".

Un sort partagé par plus de 200 des anciens employés des Industries L'Islet, qui n'ont maintenant d'autre source de survie que le "vieux-gagné" ou l'aide sociale!

Marcel Léger nuance son appui au premier ministre

MONTREAL (d'après PC) — Depuis le congrès du Parti québécois, la fin de semaine dernière, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, donne son appui indéfectible au premier ministre Lévesque, mais il ne le fait pas sans nuances.

Au départ, M. Léger croit que les membres du PQ doivent être "complètement solidaires" du premier ministre "parce qu'il représente la bougie d'allumage du Québec".

"C'est lui, soutient-il, qui jouit de la crédibilité des Québécois et on a besoin de lui. Sans M. Lévesque, c'est un parti qui aurait tout un filage, sans courant", a expliqué M. Léger qui venait de prendre la parole devant les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste où il s'est appliqué à démontrer l'utilité de la présence du Parti québécois sur la scène fédérale.

Nuances

Selon les explications du ministre.

l'adoption des résolutions est attribuable à l'avalanche de propositions (près de 2,000), plutôt qu'à des "agents provocateurs", comme l'affirme M. Lévesque. "C'est M. Lévesque qui a dit ça, ce n'est pas moi qui l'ai dit. Une chose est certaine, durant le congrès nous avons agi d'une façon rapide, dans des moyens qui n'étaient pas la procédure habituelle.

Charron

Pour le leader parlementaire Claude Charron, René Lévesque demeure la base du PQ et sa présence est un avantage. Ottawa ne doit pas se fier prématurément à l'appel de la fin de semaine dernière pour croire que les Québécois ont abandonné leurs objectifs.

D'ailleurs, selon M. Charron, ceux qui ne partagent pas ces objectifs, y compris les députés et les ministres,

n'auront qu'à quitter les rangs du parti.

La majorité des membres du Parti québécois est modérée et on a pu le constater au cours du congrès, a déclaré hier M. Charron.

Dans une entrevue au réseau de télévision de Radio-Canada, le leader parlementaire du gouvernement a par ailleurs affirmé que le congrès 1981 du PQ était loin d'avoir endossé le Front de libération du Québec et ses actions passées, parce que les délégués avaient accordé une ovation extraordinaire à Jacques Rose.

Dans la résolution adoptée en atelier, il était uniquement question de demander à Ottawa de remettre Jacques Rose sous la juridiction provinciale.

"Il y a eu là l'exploitation politique d'une circonstance humanitaire..." Dès 1970, a laissé entendre M. Charron, le PQ avait lui-même songé à éliminer les terroristes.



M. Marcel LEGER

Le Soleil, Jean Vallières

Lévesque n'a l'appui que de 34% des Québécois

MONTREAL (PC) — Quarante-six pour 100 des Québécois sont en désaccord avec "le point de vue soutenu par M. Lévesque" lors du débat constitutionnel qui a mené à l'accord des Dix sur le rapatriement de la constitution.

Seulement 34 pour 100 des Québécois interrogés estiment par ailleurs que M. René Lévesque a bien agi, tandis que 12 pour 100 ont refusé d'exprimer une opinion et que huit pour 100 n'étaient pas au courant du débat.

Tels sont les résultats d'un sondage réalisé à la fin du mois de novembre par l'Institut canadien d'opinion publique (ICOP).

Au niveau national, y compris le Québec, ce sont 57 pour 100 des répondants qui ont exprimé leur désaccord avec M. Lévesque alors que seulement 17 pour 100 l'appuyaient. Si on tient compte des opinions exprimées au Canada, sans tenir compte du Québec, 61 pour 100 des personnes interrogées ont dénoncé l'attitude du premier ministre québécois alors que 10 pour 100 l'approuvaient.

La question posée était la suivante: "Comme vous le savez sans doute, neuf des dix premiers ministres provinciaux se sont dits en accord avec le premier ministre fédéral quant aux modalités de la réforme constitutionnelle, l'exception ayant été le premier ministre du Québec, M. Lévesque. D'après ce que vous pouvez avoir vu, lu ou entendu à ce sujet, êtes-vous en accord ou en désaccord avec le point de vue soutenu par M. Lévesque."

Les évêques et l'avortement

"Discours mesquins", disent des mouvements féministes

MONTREAL (d'après PC) — La déclaration des évêques catholiques du Québec qui s'en sont pris aux avortements faits dans les cliniques de planification familiale, a été immédiatement suivie, hier, par une conférence de presse de mouvements féministes dans le même édifice.

Ces femmes ont dénoncé le "discours mesquin" des évêques qui avaient affirmé que "le produit de la conception humaine est un être humain".

Mgr Robert Level, évêque de Valleyfield, a admis que cette conception est mise en doute par certains, mais il a ajouté "qu'un chasseur ne fera pas feu en direction d'un bosquet où il a décelé un mouvement... en cas que ce soit une personne qui y soit cachée".

"Si vous avez un doute, n'y touchez pas", a-t-il dit.

Réactions

Marie-Andrée Roy, porte-parole du groupe l'Autre Parole, mouvement qu'elle a décrit comme "chrétien et féministe", estime qu'il est "facile pour les évêques de décider ce qui est bien ou mal: tout ce qu'ils ont à faire

est d'ignorer la véritable condition de la femme".

Cinq mouvements féministes ont signé une déclaration commune dénonçant la position des évêques et

affirmant que la lutte pour l'avortement libre "est une lutte pour la vraie qualité de la vie".

L'activité sexuelle est essentiellement une satisfaction, d'a-

jouter une porte-parole. Une femme qui devient enceinte sans l'avoir voulu "ne devrait pas devoir en payer le prix, comme si l'acte sexuel était un péché".

Amendes à des automobilistes mal assurés

MONTREAL (PC) — La Justice a sévi hier contre les automobilistes qui roulent au Québec sans posséder les assurances adéquates.

Le juge Cyrille Morand de Montréal a en effet condamné une trentaine d'automobilistes, hier, à une amende de \$200 chacun, après qu'ils eurent reconnu avoir conduit un véhicule-moteur qui n'était pas adéquatement assuré.

Quatre autres ont protesté de leur innocence, mais une seule a été acquittée après avoir établi, à la satisfaction du tribunal, qu'elle croyait fermement que son assurance avait été renouvelée automatiquement par son courtier.

Depuis le début de l'année, près de 400 conducteurs ont ainsi été traduits en cour pour le même délit, la plupart ayant été "pris sur le fait" alors qu'ils venaient d'être impliqués dans un accident. Dans tous les cas de ce genre, les conducteurs fautifs se voient interdire de conduire jusqu'à ce qu'ils aient fait la preuve qu'ils se sont de nouveau assurés.

ABRI FISCAL
A VENDRE
40
logements
(Loi 31)
185,000 \$
déductible
sur impôt
personnel
843-1451
628-0944

Notre client
désire acheter
**ENTREPRISE
D'ENTRETIEN
D'EDIFICES**
Claude Boyer
688-8324
A.E. LEPAGE
courtier

ARBRES DE NOËL
Cultivés et
semi-cultivés
de 7\$ à 20\$
max.
Centre
d'achats
Place Ste-Foy
et Galeries
Charlesbourg

Noël approche...
Offrez à vos enfants des
JOUETS ÉDUCATIFS
Laissez-nous
vous guider et vous con-
seiller dans le choix de jeux instruc-
tifs de qualité, offerts dans une gamme de prix.
LA BOUTIQUE DU JOUET ÉDUCATIF
1302, rue Maguire, Sillery — 681-5043

**À NOËL
OFFREZ-LUI PÉNÉLOPE
ELLE SAURA
CE QUE VOUS VOULEZ DIRE!**

Chez Pénélope
vous ne trouverez que des pierres
précieuses montées sur or ou
argent massif, que des perles
d'eau douce véritables. Celle que
vous aimez le sait très bien.

PENELOPE
PLACE STE-FOY

**"SI CE N'ÉTAIT DE DIANE
je ne pourrais pas vivre à la maison."**

Les travailleurs dans le domaine des soins à domicile tel que Diane, ont aidé des milliers d'individus, hommes et femmes de tout âge qui préféraient les soins à domicile à ceux offerts dans les institutions. Un jour les soins à domicile seront peut-être d'un très grand secours pour vous ou quelqu'un qui vous est cher.

Les Services de Santé UPJOHN sont le numéro un en Amérique du Nord lorsqu'il s'agit de dispenser des soins privés de santé à domicile, avec ses centaines de bureaux à travers le Canada et les États-Unis. Notre personnel compétent et fiable offrant des services et des soins à domicile comprend des infirmiers (ères) licenciés (ées), infirmières (ères) auxiliaires, des aides-soignants (ères), des préposés (ées) aux bénéficiaires, des dames de compagnie et des auxiliaires familiales.

Nos services aident les personnes âgées qui préfèrent rester à la maison et conserver ainsi leur indépendance. Nous aidons également les personnes qui ont une maladie qui demande plus de temps pour guérir, celles qui sont en convalescence et qui ont subi une intervention chirurgicale et plusieurs autres.

Pour en connaître davantage à propos des soins à domicile et recevoir gratuitement le dépliant "LES SERVICES À DOMICILE", communiquez par téléphone avec le bureau le plus près de chez-vous ou écrivez-nous.

QUEBEC
845 Ouest
Rue St-Cyrille
Bureau 303, G1S 1T5
687-3434

LES SERVICES DE SANTÉ UPJOHN
un nom digne de confiance.

Handicapés embauchés de force



Jacques Dumais

Le sommet socio-économique du Québec sur l'intégration de la personne handicapée a pris fin, hier, alors que l'année internationale qui lui fut consacrée arrive à terme. Pendant ces trois jours de délibérations, une brochette de ministres ont, tour à tour, débité des promesses belles, bonnes et pas chères. L'une d'elles, paradoxalement considérée par la base comme la plus concrète et importante de ce sommet, ne laisse pas d'inquiéter car elle peut porter atteinte à la dignité humaine de la personne handicapée et raviver ces préjugés populaires dont elle souffre tant.

Lors de l'adoption, en 1978, de la loi 9 sur les droits de la personne handicapée, le gouvernement avait mis en veilleuse un article plutôt coercitif relatif à l'embauche dans l'entreprise privée. Or cette souplesse gouvernementale et le règne de l'incitation eu égard à l'entreprise privée tirent à leur fin. Contre toute attente, mardi, le ministre d'État au développement social, M. Denis Lazure, annonce qu'à compter de juin prochain, toutes les entreprises québécoises de 50 employés et plus devront soumettre à l'Office des personnes handicapées (OPHQ) un plan d'embauche sans quota mais tout de même de nature, deux ans plus tard, à constituer un bassin de 2,000 emplois pour les handicapés(es).

Il ne s'agit nullement ici de s'apitoyer sur un patronat indolent si tant est qu'une étude de l'OPHQ a déjà établi que pour celui-ci, 90 pour 100 des personnes atteintes d'un handicap auraient un taux de productivité égal ou supérieur à la moyenne des salariés sans handicap. Le problème concerne beaucoup plus la perception qu'un être humain peut avoir de sa valeur objective, de ses aspirations à vivre comme tout le monde sachant que son employeur et son milieu de travail l'accueillent moins pour son talent que par déférence devant un ordre venu d'en haut. Quelle hospitalité légitime peut-il attendre d'une entreprise qui s'exécute par crainte de représailles, économiques ou autres, de la part de l'État?

Au vrai ces programmes d'"action positive" au profit tantôt des handicapés, des femmes, des vieux, des jeunes, des immigrants, etc., pour amorcer l'égalité des chances le plus souvent en termes numériques et bureaucratiques, font assez bon marché de la qualité de vie de la personne au travail, somme toute de son bonheur, de sa fierté.

La conjoncture économique difficile que nous vivons, par ailleurs, agrandit ce cercle des handicapés. Comme le note fort justement un document du sommet, "ne pas avoir d'emploi est un handicap social que doit pourtant affronter une part de plus en plus importante de la population de 18 à 65 ans dite active". Dès lors, pourquoi ne pas s'efforcer de trouver de l'emploi pour tout le monde au lieu de frapper de grands coups d'épée en faveur d'un groupe cible aujourd'hui, d'un autre demain, sans jamais parvenir à mettre au point, par une concertation continue, une politique globale de la main-d'oeuvre?

Le gouvernement n'a complété ses consultations ni avec les syndicats ni avec le patronat avant de donner toutes ses dents à la loi 9. S'il se donne en exemple par cet objectif de deux pour cent d'emplois aux handicapés(es) dans le secteur public, d'ici la fin de 1982, il s'y prend bien mal avec le secteur privé pour rendre justice, à moyen terme, aux milliers de personnes handicapées aptes au travail. On n'efface pas des préjugés tenaces par le jeu de la coercition!

le monde vu d'ici

Sakharov l'emporte

L'éminent physicien soviétique, Andreï Sakharov, a gagné un match d'importance pour les dissidents de son pays en amenant le KGB à émettre un visa pour sa belle-fille, Liza Alekseeva, qui lui permettra de rejoindre son époux aux États-Unis.

Il y a 17 jours, le Prix Nobel et son épouse avaient entrepris une grève de la faim dans ce but, à leur appartement d'exil de Gorki où l'académicien est confiné depuis deux ans. En apprenant ce qui n'était encore hier qu'une "promesse", les deux époux ont cessé leur jeûne.

L'affaire Sakharov avait pris rapidement une dimension mondiale. Le nom et le prestige aidant, les tribulations de l'académicien, créateur de la bombe atomique soviétique, secouaient depuis longtemps l'opinion universelle lorsqu'il fut transporté dans un hôpital de Moscou dans un état qu'on disait alarmant.

La CEE s'appropriait à s'adresser en sa faveur aux autorités russes et la première ministre de Grande-Bretagne avait déjà dénoncé publiquement l'attitude de Moscou.

Il y a quelques semaines, Sakharov avait déclaré que sa belle-fille était gardée en otage pour exercer une plus grande pression sur lui, l'amener à résipiscence et le forcer à se taire. Moscou n'ignorait pas quel poids la moindre de ses déclarations pouvait avoir sur l'opinion mondiale, surtout lorsqu'il dénonce le mépris total des autorités soviétiques à l'égard de leurs engagements au sujet des droits de l'homme dans le cadre des accords d'Helsinki.

Il est certain qu'après une telle victoire, les chances de Sakharov d'être libéré sont devenues plus minces. Mais il n'empêche que son geste a contribué à percer ce qu'il qualifie, dans ses propres termes, de "mur du KGB".

Il y aura, surtout, une fois de plus et dans des circonstances exceptionnelles que constituent les négociations de Genève, attiré l'attention sur la façon inhumaine et bestiale avec laquelle l'URSS règle ses problèmes internes.

Sous cet éclairage, le monde peut s'interroger avec plus d'insistance sur la crédibilité qu'on peut lui accorder sur le plan international.

Paul LACHANCE



point de vue

Ni Reagan ni Mitterrand

par Flora LEWIS

(du New York Times News Services)
PARIS — Le président Reagan et le président de la France, François Mitterrand, se situent aux antipodes de l'éventail politique. Tous deux ont accédé au pouvoir grâce à un électoral biaisé des leaders familiers au point d'accepter le risque de l'expérimentation.

L'un a soutenu que le meilleur moyen d'atteindre au bien-être national consistait à réduire le poids gouvernemental et à libérer l'économie, tandis que l'autre offrait de plus grands contrôles gouvernementaux et de plus grands investissements dans la justice sociale. Reputés et désempaillés de leaders qui ne paraissent pas faire avancer les choses, les électeurs ont décidé de donner une chance à ceux qui prétendent y arriver.

Tous les deux sont maintenant en difficulté. Reagan davantage parce qu'il est en fonction depuis six mois de plus. Les théories de ni l'un ni l'autre ne fonctionnent. Il est étrange, toutefois, que, dans les deux cas, le bouc émissaire soit le pouvoir de l'argent.

Aux États-Unis, l'administration blâme Wall Street pour n'avoir pas, comme on l'avait prédit, endossé l'indulgence du gouvernement pour les riches. Le choc provoqué par la "confession" de David Stockman à l'effet que les théories gouvernementales ne sont, en réalité, pas autre chose que des politiques économiques "au compte-gouttes" négligeant pas le cynisme qui l'a empêché de dire le contraire en public où l'on croit que l'approche "au compte-gouttes" devrait mieux fonctionner.

En France, on blâme le monde des affaires que l'on accuse de "saboter" le plan de relance gouvernemental sur les dépenses et la taxation. Il y a même eu des menaces à l'effet que le gouvernement pourrait se "radicaliser" si les hommes d'affaires n'acceptaient pas les contraintes avec plus d'entrain et ne visaient pas à créer de nouveaux em-

ploiés en investissant. Cela signifierait plus de nationalisations, plus de taxes et plus de contrôles.

Ces deux blâmes, quoique décernés pour des raisons opposées, apparaissent étranges jusqu'à ce que vous réalisiez que les deux clans de théoriciens visent le pouvoir de l'argent.

Les conservateurs américains croient que l'argent est léger et que si seulement on le libère, il va s'envoler, comme la roche d'une fronde, en créant de la production, des emplois et de la prospérité pour tout le monde. Les socialistes français croient que l'argent est pernicieux et qu'il peut être employé à créer de la production, des emplois et de la prospérité pour tout le monde si seulement le gouvernement le prend en charge.

D'une manière ou d'une autre, il existe une foi cachée dans le mythe marxiste selon lequel l'argent constitue un pouvoir essentiel qui peut faire n'importe quoi ou empêcher n'importe quoi si on le manie convenablement. D'une manière ou d'une autre, on croit que les économies modernes ont seulement besoin d'une formule adéquate pour rouler en douceur et que, si la formule ne marche pas, c'est la faute des hommes d'argent.

Les faits apportent la désillusion du côté des deux croyances. Ni les États-Unis, avec leurs espoirs orientés vers un capitalisme plus orthodoxe, ni ceux de la France braqués sur l'économie mixte teintée d'un petit penchant pour plus de socialisme, n'apportent de promesses d'avenir.

On doit souligner que personne d'autre peut à peine faire mieux. Toutes les économies communistes sont en sérieuses difficultés. L'Allemagne de l'Ouest n'est plus le paragon. Seul le Japon apparaît relativement puissant et les Japonais sont, on le conçoit bien, littéralement terrifiés de ce qu'il va arriver aux produits d'exportation dont dépend leur survie.

On doit donc conclure qu'il n'existe pas de façon magique pour at-

teindre la croissance permanente et le bien-être économique. L'argent est important mais, après tout, il ne constitue qu'une part de l'équation économique. Il affecte les deux autres composantes, le travail et l'administration (que ce soit dans l'entreprise privée ou publique) et il est affecté par celles-ci. Il n'existe pas de manière pour désarticuler le trio comme de commander la santé à l'aide d'une simple prescription.

Les politiciens qui font des promesses amènent les gens à s'imaginer qu'on peut s'approprier une sorte de pouvoir pour faire fonctionner la machine socio-économique. De la même manière qu'une clef d'allumage et une pédale d'accélérateur suffisent pour conduire une voiture. Ils oublient de mentionner que la voiture marche seulement si toutes les parties qui la composent sont reliées entre elles et en bon ordre, et s'il y a suffisamment d'essence dans le réservoir. Il serait beaucoup mieux de parler des difficultés réelles. Le monde du travail a été trop étroit d'esprit, trop préoccupé par ses besoins immédiats et ses rivalités pour accepter l'idée que seulement une plus grande productivité peut apporter sa récompense à long terme.

L'administration a eu la vue trop courte, a été trop avide pour s'arrêter sur cette ligne de fin d'année et faire, si nécessaire, les compromis qui s'imposent en divisant avec le monde du travail des profits qu'elle préfère investir dans ses intérêts futurs. Et l'argent a été trop irresponsable, trop aisément tenté par les gains faciles et non productifs au lieu de servir à développer les sources de la richesse.

Une politique gouvernementale qui admettrait les fautes de tout le monde et les concocterait dans le creuset d'une saine mais efficace coopération aurait une lente mais sûre chance de succès. A lui seul, le pouvoir de l'argent des autres n'arrangera les choses ni des États-Unis ni de la France. Il s'agit là d'un dangereux mythe.

bloc-notes

L'économie nuit aux libéraux



marcel pépín

Le dernier sondage Gallup publié hier dans LE SOLEIL confirme la remontée graduelle du Parti conservateur dans l'opinion, ce dernier devançant pour la première fois depuis les élections de février 1980 les libéraux.

Les entrevues auprès de 1,031 électeurs du pays ont été complétées en novembre, soit au beau milieu de la négociation constitutionnelle avortée, qui a exclu le Québec de l'entente signée par les dix autres gouvernements. Cet événement suffit à lui seul à expliquer l'accroissement inhabituel des indécis au Québec et l'augmentation du nombre d'électeurs qui préfèrent les conservateurs.

Dans l'ensemble du pays, cependant, et plus particulièrement en Ontario, le recul libéral ne saurait s'expliquer par l'isolement constitutionnel du Québec ni par un subit engouement pour M. Clark. C'est plus vraisemblablement la situation économique et la réponse décevante du gouvernement aux demandes des citoyens qui expliquent ce revirement.

Alors que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, poursuit une politique impitoyable de lutte à l'inflation, allant jusqu'à reprocher les taux trop élevés du salaire minimum, le gouvernement louvoie, sans que l'inflation ne baisse, sans que les taux d'intérêt ne se rapprochent des taux américains, sans que le chômage ne se résorbe et sans surtout que la reprise qu'un peu tout le monde attend ne se manifeste.

L'inflation frôle présentement les 13 pour 100 annuellement et le ministre des Finances, M. Allan MacEachern, ne prévoit pas de chute importante en 1982. Le ministre promet bien de diminuer son déficit, mais pas au prix d'une réduction des dépenses, puisque celles-ci augmentent de 20 pour 100. Comme les chiffres indiquent que le pays connaît sa pire récession depuis trente ans, il y a même fort à parier que les recettes anticipées seront moindres que les prédictions, ce qui fait craindre un déficit plus élevé que la prévision de M. MacEachern.

Comme, au surplus, les réductions budgétaires du ministre s'effectuent aux dépens des provinces — celles-ci devront taxer davantage pour combler le manque à gagner — le contribuable sera coincé à un moment où l'autre et par l'inflation et par l'impôt.

C'est fort probablement cette situation inquiétante qui vaut au gouvernement Trudeau tant d'adversaires, moins de deux ans après sa victoire triomphale contre M. Joe Clark. Cette fois, c'est la riche Ontario, pourtant courtisée et comblée par les libéraux, si désireux d'attirer M. William Davis dans leur camp constitutionnel, qui grogne. Pour apaiser le cœur industriel du pays, le gouvernement Trudeau, demeuré sourd aux protestations des chômeurs et des petites entreprises québécoises, se résoudra-t-il à atténuer une politique monétaire socialement coûteuse, qui fait subitement mal à l'Ontario aussi?

Le petit contribuable, aux prises avec des coûts croissants et un pouvoir d'achat amoindri, crie ses difficultés. Les provinces ne pourront plus bientôt répondre aux appels d'aide, faute de fonds. M. Bouey, dont le salaire vient d'être joyeusement majoré à plus de \$100,000 par année, peut-il continuer longtemps à prétendre que le salaire minimum est trop élevé?

Tant d'excès d'indécence expliquent fort probablement la défaveur dont sont victimes les libéraux partout au pays.

billet

Le PQ a besoin du père!



Gilles Lesage

"Je veux faire l'indépendance du Québec, mais avec M. Lévesque. Pas avec un autre. Je ne veux pas qu'il parte. Il ne faut pas qu'il parte!"

Emouvant, ce cri du cœur éploré du jeune député péquiste de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Gilles Baril, tel que recueilli par J. Jacques Samson, dans LE SOLEIL d'hier. Autant il s'est battu avec ardeur pour qu'une simple élection à la majorité des sièges équivaille à une déclaration d'indépendance, autant il est prêt à faire retirer cette résolution du programme péquiste. Que s'est-il donc passé pour que le jeune loup aux cheveux bouclés fasse volte-face en l'espace de quelques heures, comme tant d'autres et revienne au bon sens?

Il a suffi que le président-fondateur élève la voix et menace de démissionner; il a suffi que le "père" Lévesque fronce les sourcils pour que les loups qui hurlaient avec les loups, dimanche, rentrent docilement au bercail et entendent raison. Mais la crise en dit long sur la fragilité de nos institutions et de nos convictions démocratiques, de même que sur

la lourde chape de plomb que nous abattons sur les épaules lasses d'un leader charismatique.

Le découragement de M. Lévesque est fort compréhensible. Après quatorze ans, il croyait que le rejeton du Mouvement souveraineté-association était devenu un adulte sûr de lui, mûri par l'expérience, capable de faire face aux bourrasques. Et il le trouve en crise de puberté, en proie à une folie d'adolescent bou tonneux...

La députée péquiste de Maisonneuve, Mme Louise Harel (qui a souvent eu maille à partir avec le père fondateur), a bien diagnostiqué cet accès de fièvre: M. Lévesque ressemble au père qui ne comprend plus son enfant qui grandit; au lieu de blâmer son comportement, il met ça sur le compte de ses mauvaises fréquentations. Elle parle d'évolution normale et de phénomène de rejet...

Ce point de vue est heureusement minoritaire, même s'il rejoint plusieurs militants qui, comme M. Louis O'Neill, estiment que M. Lévesque doit se rallier au parti, et non l'inverse. Le député de Charlevoix, M. Denis de Belleval, a peut-être raison en prétendant qu'il s'agit d'une "bonne vieille chicane de famille", et que M. Lévesque ne doit pas partir parce qu'il est trop important pour le PQ et pour le Québec. Mais il ne suffira pas

de "raffiner" les propositions antidémocratiques et de "paradoxe" à M. Lévesque pour que tout rentre dans l'ordre.

Quand un enfant déraile et que le père doit le corriger, il n'a pas à s'en excuser ni à faire quelque concession que ce soit. Au lieu d'inviter le père à "récupérer son impatience", n'est-il pas préférable d'en saisir les motivations profondes?

Le jeune loup de Rouyn-Noranda invite les politiciens à aider les péquistes à innover, à trouver un mécanisme de pondération. Mais les "logos" n'ont rien à voir avec un phénomène inquiétant qui bafoue les règles les plus élémentaires de la démocratie.

"Sans René Lévesque, ça va nous prendre beaucoup de temps pour arriver à l'indépendance", confie le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, qui trouve même des vertus à l'étapisme du sphinx de Louis-Hébert. Ça doit faire chaud au cœur de M. Louis Morin, "exilé" temporaire à Libreville...

Le pire, c'est qu'après vingt et un ans sur la brèche, le père, fatigué, désabusé, mériterait le repos du guerrier. Mais il ne peut pas partir parce que sa famille, mal élevée, se livre à la pagaille. Et s'il part, la maison se retournerait contre elle-même...

Nouvelle solidarité chez les Haïtiens en exil (2) Les armes au lieu des palabres!



Les Haïtiens ont rejoint le mouvement révolutionnaire latino-américain.

Pour le Haïtien, fuir son pays, s'organiser en terre d'exil, sont devenus la chose la plus normale du monde. Pour ceux qui se définissent comme exilés politiques, la situation intérieure ne peut plus durer: il faut renverser le régime de Jean-Claude Duvalier. Il semble que ce changement de régime passera par la lutte armée, tous les moyens pacifiques ayant été épuisés. André Dionne, dans ce second et dernier article sur la diaspora haïtienne, fait le point sur l'état d'esprit qui anime les intellectuels haïtiens.



andré dionne

Bien que tous conviennent de la nécessité de ce regroupement, certains Haïtiens de la diaspora affirment que la lutte armée demeure le seul véritable moyen pour renverser le pouvoir qu'incarne Jean-Claude Duvalier.

"Tous les moyens démocratiques ont été épuisés, affirme Jean-Louis Firmin, directeur du bureau politique de l'Alliance des émigrés haïtiens, au cours d'une entrevue réalisée à Panama.

"Il est maintenant temps de passer à l'action... finies les palabres!"

Evoluant à l'intérieur de la plus grande communauté haïtienne en exil, celle de la région métropolitaine de New York, l'Alliance des émigrés haïtiens regroupe notamment les anciens militaires qui ont participé à la tentative de soulèvement militaire en avril 1970.

"Il ne faut pas croire que le gouvernement tombera de lui-même. À l'intérieur, des mouvements sporadiques d'opposition se manifestent

et, de l'exil, les Haïtiens de la diaspora doivent participer à ce mouvement d'opposition".

Cependant, précisait-il, il faut bien comprendre que les moyens pacifiques ont été épuisés. La preuve est la tentative de libéralisation amorcée en 1980, qui prit brusquement fin en novembre de la même année par de nombreuses arrestations des membres de l'opposition.

"Le régime ne pouvait pas supporter ce mouvement; de par sa structure même, le pouvoir ne pouvait pas absorber la critique", expliquait-il.

"Nous ne sommes pas des faiseurs de guerre, mais d'après notre analyse, il faut se rendre à l'évidence que la lutte armée demeure le seul moyen de mettre fin à la dictature".

Les intellectuels

À l'égard des intellectuels, le directeur du bureau politique de l'Alliance des émigrés haïtiens n'est pas très tendre.

"Nous, les intellectuels, sommes souvent en retard sur la démarche que beaucoup de Haïtiens exilés économiques et politiques, souvent d'origine sociale plus modeste, ont déjà fait".

"La nécessité de la lutte armée

est évidente pour la majorité des exilés de la dernière vague".

Même à l'intérieur du pays, particulièrement dans la région du Nord, la plus désolée, l'idée de la lutte armée est beaucoup mieux reçue maintenant que par le passé.

Ainsi, la montée d'un vaste mouvement d'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du pays, est maintenant de plus.

Par le passé, expliquait-il, à l'extérieur, les mouvements d'opposition au duvalisme furent caractérisés par un certain "volontarisme"; on se disait d'accord avec l'idée de joindre l'opposition au régime de Papa Doc, le père de l'actuel président, mais rien de plus.

Pire, ajoute-t-il, la plupart ont fait de l'opposition leur profession d'où un certain prestige social, personnel...

Sans généraliser toutefois, admettant qu'il y eut des intellectuels qui se sont démarqués de cette tendance, il faut comprendre que dans le mouvement traditionnel, il était relativement confortable de faire face au duvalisme sans trop mettre la main à la pâte.

"Non pas que nous soyons militaristes, a-t-il insisté, mais il faut admettre que cette période est terminée et constater l'échec des moyens pacifiques démocratiques".

DOCUMENT

Plaidoyer contre l'avortement

Dans un message aux personnes et aux associations vouées à la promotion de la vie humaine dès le début de sa conception, l'Assemblée des évêques du Québec vient de faire valoir sa position traditionnelle sur l'avortement: elle est contre. Les évêques québécois protestent notamment contre la décision du ministère des Affaires sociales de mettre en place des cliniques de planification familiale qui offrent l'avortement.

par l'Assemblée des évêques du Québec

On trouve maintenant un peu partout sur le territoire du Québec des cliniques de planification familiale qui offrent l'avortement. Malgré les résistances de divers milieux, les objections de conscience d'une proportion respectable des travailleurs du milieu hospitalier, malgré l'opinion contraire d'une grande partie de la population, le ministère des Affaires sociales du Québec a décidé d'offrir ce service public et de mettre en place le plan qu'il avait conçu pour faciliter l'accès à l'avortement.

Il y a déjà trois ans, dans une lettre adressée à M. le Premier ministre et rendue publique le 29 juin 1978, comme évêques du Québec, nous avons cru devoir protester contre cette mesure qui détruit la vie. De nouveau, nous voulons dire, en tout respect, à nos gouvernements qu'ils font fausse route. Nous voulons aussi soutenir l'action de ceux qui combattent ce fléau social et encourager la résistance de personnes qui refusent de coopérer à des prescriptions opposées à leurs convictions morales. Surtout, nous voulons dire, d'une façon particulière, aux femmes qui font face à une naissance non désirée, que malgré la souffrance qu'elles vivent, l'avortement n'est pas une bonne solution, et encore moins la solution. Enfin, nous affirmons que toute la population, à des degrés divers et selon des modalités différentes, porte la responsabilité des situations douloureuses vécues chez nous. Il s'ensuit que nous devons tous participer activement à la recherche de solutions humaines positives et respectueuses du droit à la vie.

On ne peut dissocier l'avortement des autres éléments qui constituent notre philosophie de la vie. Toute question touchant la vie humaine est d'abord une affaire de coeur, d'intelligence, de valeurs spirituelles et morales. L'avortement, lié de si près à la vie, n'est pas d'abord un problème d'ordre médical, encore moins d'ordre légal mais bien une question qui

englobe toute la vie humaine. Au même titre que l'euthanasie, le suicide et l'infanticide, l'avortement est une atteinte à la vie. Il est un mal en soi. Aucune loi humaine ne peut en faire un bien, ni pour l'individu, ni pour la société. Aucun pouvoir humain ne peut, moralement, instituer un quelconque droit à l'avortement...

Droits de la personne

Le rôle de nos gouvernements est d'autant plus important en ce domaine, aussi bien à l'origine de la vie que durant son développement intra-utérin et après la naissance d'un être humain. Il en est de même des conséquences morales et des comportements qui en découlent: ils ne relèvent pas uniquement de la responsabilité individuelle mais aussi de la conscience collective. Le projet de société qu'un peuple se donne ne peut absolument pas faire abstraction de ces exigences, surtout d'une époque où on voudrait tant voir se développer la conscience sociale, la solidarité dans l'appartenance à une communauté humaine.

Le bien commun

La vie et sa qualité ne sont pas seulement une affaire privée, mais concernent également le bien commun, aussi bien à l'origine de la vie que durant son développement intra-utérin et après la naissance d'un être humain. Il en est de même des conséquences morales et des comportements qui en découlent: ils ne relèvent pas uniquement de la responsabilité individuelle mais aussi de la conscience collective. Le projet de société qu'un peuple se donne ne peut absolument pas faire abstraction de ces exigences, surtout d'une époque où on voudrait tant voir se développer la conscience sociale, la solidarité dans l'appartenance à une communauté humaine.

Cette conviction est partagée, croyons-nous, par une majorité de nos concitoyens sans distinction de confessions religieuses. Les gouvernements ont la responsabilité, non pas de faciliter la mort d'un enfant à naître, mais de lui assurer toute la protection qui lui est due. C'est un devoir d'autant plus pressant que cet enfant est innocent et sans aucune défense.

Les pouvoirs publics savent bien qu'ils ont des responsabilités envers les individus, eux qui promulguent des chartes pour les consommateurs, les tra-

vailleurs, les handicapés, le troisième âge, eux qui souscrivent avec enthousiasme aux grandes déclarations des droits de la personne et condamnent avec une juste indignation les violations de ces droits. Qu'on nous permette de redire avec force que la protection de l'enfant à naître, qu'il soit à 4, 12, 20 ou 35 semaines de sa conception, fait partie intégrante des droits de la personne.

Le problème n'est-il pas mal posé? Invoquer un conflit entre les droits d'un enfant à naître et les droits de sa mère, c'est détourner l'attention de l'élément essentiel du problème: le droit à la vie. Prétendre protéger les droits de celle-ci au détriment irremédiable des droits de celui-là est une fausse solution. Ce sont les droits des deux qu'il faut protéger en les aidant tous les deux à vivre.

Certes, il faut, par tous les efforts possibles, aider les femmes qu'une grossesse non désirée entraîne dans une profonde détresse physique et morale. Cependant, il est erroné de soutenir que l'enfant à naître soit un intrus, un agresseur et la cause de toutes les angoisses de celle qui le porte. Est-il besoin de le redire: le fait qu'il soit sans défense n'autorise pas à le supprimer. Loin de faciliter l'élimination définitive d'un être qui, pourtant, n'a rien demandé, l'État doit plutôt assurer une protection spéciale à ce démuné au même titre qu'il doit favoriser des politiques d'aide véritable aux femmes tentées de recourir à l'avortement...

Avortement et condition féminine

Quoi qu'on prétende en certains milieux, la pratique de l'avortement ne nous apparaît pas liée à l'évolution et à l'amélioration de la condition féminine, encore moins à la libération de la femme. Il est grave, en soi et en face des sensibilités actuelles, de présenter la libéralisation de l'avortement comme un moyen de rendre meilleur le sort réservé aux femmes. Une fausse conception de la condition féminine lie avortement et libération de la femme. La libération physique et morale de la femme doit se réaliser, mais elle ne sera ni réelle ni authentique si on l'obtient au détriment d'un autre être humain: l'enfant à naître.

Un des grands défis de notre société sera de promouvoir l'égalité, de droit et de fait, des hommes et des femmes. Mais quelle justice sera faite aux femmes si elle doit se réaliser aux dépens d'une autre personne? La justice ne peut être le fruit ni de l'oppression ni de l'injustice. Si l'on affirme que "la femme a droit sur son corps", il faut affirmer en même temps que l'enfant à naître a également droit à

la vie. Cet enfant à naître n'est pas un morceau du corps de sa mère: il est un être humain tout à fait distinct d'elle, qui a son autonomie génétique, même s'il dépend de sa mère pour sa nourriture et son habitat.

D'ailleurs, un nombre de plus en plus grand de femmes prennent conscience que la pseudo-libération ou libéralisation sexuelle se fait à leur détriment. Elles sont encore à peu près les seuls sujets d'expérience de la recherche en matière de contraception, elles seules subissent les inconvénients sérieux des méthodes chimiques et mécaniques des méthodes contraceptives. Et elles sont seules, la plupart du temps, à supporter les difficultés dont on voudrait que la solution soit l'avortement sans qu'on se préoccupe des traumatismes physiques et psychologiques qu'elles ont à subir. La solution de l'avortement force la femme à en assumer encore les conséquences, tandis que son partenaire peut se réfugier dans une facile irresponsabilité.

Service personnel

Il se rencontrera toujours des femmes en difficulté devant une grossesse. Jamais les grandes mesures sociales ne remplaceront le service personnel auprès de celles à qui on présente l'avortement comme la solution. À ce propos, nous invitons instamment toutes nos communautés, paroissiales et autres, tous les chrétiens, tous nos concitoyens, à ouvrir leur coeur et à prodiguer les trésors de leur bienveillante sollicitude à ces femmes qui la plupart du temps, sont seules et désemparées. Les statistiques de 1979 nous indiquent, en effet que 64 pour 100 des avortements au Québec ont été pratiqués sur des célibataires, et que 20,000 des 65,000 femmes qui ont subi un tel avortement "légal" étaient âgées de moins de vingt ans. Un peu de prévenance affective, une oreille attentive et sympathique, quelques secours spirituels et matériels, voilà tout ce qui, parfois, est nécessaire non seulement pour sauver la vie d'un enfant, mais pour aider une femme à transformer un événement qu'elle considère comme une épreuve en une étape positive de sa vie.

Nous sommes persuadés qu'un très grand nombre de femmes seraient prêtes à mener à terme leur grossesse si elles recevaient de leur entourage un minimum d'encouragement et d'aide tangible; par exemple, si on leur offrait de l'aide pour rendre leur enfant à terme, pour en prendre soin ou pour lui trouver des parents adoptifs si elles le préfèrent.

Certains téléromans et diverses réflexions véhiculés par les médias donnent de la venue d'un nouvel enfant dans une famille, une image qui ne favorise pas

l'accueil à la vie. Il ne s'agit pas d'être des natalistes à tout prix et sans discernement, mais il s'agit au moins d'être vrais et positifs devant la vie. Or, le don de la vie n'est pas une catastrophe pour un peuple, ni pour une famille; il est un signe de santé et d'avenir et la manifestation d'une grandeur d'âme certaine. Par contre, refuser la vie au point où un peuple ne se renouvelle même plus, c'est accepter de se vouer à la décrépitude et, pour les croyants, c'est nier dans la pratique que la vie est un don de Dieu.

Conclusion

Ce message ne veut en aucune façon se prononcer sur la moralité subjective des personnes en cause. Qui peut juger ses frères ou ses soeurs? Nous continuons cependant de dire qu'objectivement l'avortement direct est un grand mal, réprouvé par la loi divine elle-même. Ce message est un pressant appel en faveur de la vie, en faveur de celles qui sont aux prises avec une grossesse qu'elles ne désirent pas, un appel lancé à toute notre société qui, soumise au matérialisme ambiant, ne voit plus où se trouve la vie et se montre sans espérance devant l'avenir.

Plus encore, nous tenons à faire prendre conscience à nos lecteurs que notre option prend ses racines dans une tradition qui est peut-être la plus forte et la plus consistante de l'histoire de l'humanité, la tradition judéo-chrétienne. La vie y figure parmi les valeurs essentielles à défendre. Le "Tu ne tueras pas" évoque, au premier chef, un Dieu créateur, donneur de vie, qui aime chacun d'un amour unique et qui nous invite à en faire autant. Le respect et l'amour de la vie sont demeurés des valeurs à promouvoir dans toute l'histoire du peuple de l'Antienne Alliance.

Quand arrive Jésus, il reprend cet enseignement et il l'explique d'une façon pressante en faveur des pauvres, des petits, des démunis de toutes sortes. L'enfant à naître, menacé par l'avortement, est l'un de ces petits, la femme à qui on présente l'avortement comme une solution est l'une de ces personnes en difficulté à qui nous devons porter secours. On comprendra que, disciples de Jésus, nous ne pourrions être qu'en faveur de la vie.

Ce plaidoyer, nous le présentons d'abord comme citoyens, parce que nous sommes partie prenante de ce qui se passe au Québec. Nous formulons aussi cet appel à titre d'évêques, parce que notre mission de pasteurs nous incite à être attentifs aux projets et aux problèmes de la population pour rappeler à celle-ci l'espérance de l'Évangile mais aussi ses exigences.

La fermeture de Vaillancourt n'est pas encore acceptée

Monsieur Pierre Marois
Ministère du Travail
Hôtel du gouvernement
Québec

J'accuse réception de votre réponse à ma lettre datée du 21 octobre que j'ai reçue le 3 novembre 1981.

Vous dites, légalement, ne pouvoir intervenir dans le dossier de la boulangerie Vaillancourt et forcer le groupe Samson à retourner à une table de négociation.

Vous dites, dans un premier temps, revoir le code du travail, passer des lois pour protéger les travailleurs(euses) contre les fermetures d'usines.

Mais jusqu'à quel point ces lois pourront protéger les travailleurs(euses) quand vous dites ne pouvoir intervenir légalement dans la fermeture de la boulangerie Vaillancourt? Je trouve injuste et injustifiée la réponse que vous donnez concernant le dossier de la boulangerie Vaillancourt, c'est à se demander si c'est le patronat ou le gouvernement et le ministère ou vous-même êtes ministre, qui fait les lois concernant le code du travail.

Votre ministère a nommé un conciliateur dans le dossier Vaillancourt. Il y a eu rencontre le 10 septembre 1981, entre le groupe Samson, son représentant Marcel Samson, directeur général du groupe Samson, et Michel Lessard, conseiller syndical à la Fédération du commerce Inc. (CSN), qui représentait le Syndicat des employés de la boulangerie Vaillancourt.

Lors d'une rencontre avec Marcel Samson avec deux (2) membres de l'exécutif syndical, j'en faisais moi-même partie, il nous avouait que si nous avions été syndiqués CSD ou FTQ, la boulangerie Vaillancourt serait encore

ouverte aujourd'hui. Si le code du travail nous permet de se syndicaliser, est-ce au boss de nous dire à quelle centrale appartenir?

Si vous trouvez justifié la fermeture de la boulangerie Vaillancourt, n'oubliez pas que le groupe Samson a été grassement subventionné par le gouvernement actuel et que vous-même en faites partie, M. le ministre. C'est avec l'argent des travailleurs(euses) de Vaillancourt, et des autres contribuables que Samson a été subventionné, et sans aucune raison justifiée, ferme la boulangerie Vaillancourt.

Pour toutes ces raisons, nous, les travailleurs(euses), n'accepterons jamais la fermeture de la boulangerie Vaillancourt et nous continuerons à nous battre jusqu'au bout. Si vous dites oui à cette fermeture M. le ministre, vous dites oui à l'injustice, à la pauvreté et au bien-être social. Le fait que nous soyons syndiqués CSN, vous empêche-t-il de vous imposer dans le dossier de la boulangerie Vaillancourt?

Alors, si vous pensez que de simples travailleurs(euses) n'ont pas les pieds assez propres pour pénétrer dans votre bureau et les mains assez nettes pour vous serrer la main, nous vous mettons au défi, M. le ministre, de nous convoquer à une rencontre, à une date que vous fixerez vous-même, dans un délai raisonnable.

C'est par le travail que nous atteindrons notre dignité. C'est pourquoi nous livrons cette bataille et c'est pourquoi nous la livrerons jusqu'au bout.

Espérant une réponse favorable.

Gisèle Harvey, présidente
Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec (CSN)

Congédiement injuste à Câbles industriels

Ça ne se passera pas de même! On va sortir s'y faut! Ce sont quelques-uns des remarques des travailleurs de Câbles industriels quand on a appris qu'un de nos camarades de travail allait être congédié. Serge est absent depuis le 10 août 1981 pour cause de dépression nerveuse. Le mois dernier, son médecin traitant lui a signé un papier attestant qu'il était apte au travail à partir du 9 novembre 1981.

Le tableau: la compagnie refuse d'abord de le réintégrer à son poste, arguant qu'un retour au travail pour Serge serait dangereux

pour sa propre sécurité, pour la sécurité des autres et, croyez-le ou non, un danger pour les machines! La direction exigeait aussi qu'il obtienne un papier de son médecin attestant qu'il pourrait revenir au travail de façon continue et permanente. Ce qui voulait dire ni plus ni moins, que le médecin leur garantirait que Serge, pour conserver son travail, devrait être en parfaite santé jusqu'à la fin de ses jours! D'un ridicule sans nom! Grotesque, n'est-ce pas? Un grief fut donc logé par le syndicat.

2e tableau: cette semaine, le gérant de l'usine envoie un autre

papier, précédemment envoyé puis retiré, au syndicat indiquant que Serge est congédié définitivement. La raison: trop souvent absent! Raison qui ne tient pas puisqu'il peut être remplacé le temps qu'il est malade.

Pour bien comprendre la situation, il faut d'abord voir ce qu'est une compagnie comme Les Câbles industriels, filiale du groupe Les Mines Noranda. Prenons seulement, à titre d'exemple, la déclaration récente du président de Noranda, déclaration typique de cette catégorie de gens: "Nous sommes en affaires pour faire des profits et seulement pour faire des profits, pas pour s'occuper de la santé des gens". Qui en douterait?

Noranda fait crever toute une ville dans le nord-ouest québécois par ses tonnes d'anhydrides sulfureux rejetés dans l'environnement. Qui en douterait?? Il n'est pas rare de voir 2-3 gars sur les accidents de travail à l'usine et le bruit, à certains endroits, dépasse 105 décibels. En tout cas, pour notre part, on ne doute pas personne du "bien-fondé" d'une telle déclaration. Et Serge en est un cas plutôt éloquent. Effectivement, les profits passent avant tout. Effectivement, les gens de cette classe n'éprouvent que du mépris pour les travailleurs, pour ceux qui pro-

duisent les biens dont ils ne peuvent même pas jouir.

Avec la situation de crise économique, les mises à pied, le chômage qui augmente sans cesse, c'est sûr que Serge pourrait difficilement se retrouver un emploi ailleurs. Donc, vu l'immense réservoir de main-d'œuvre à la portée des compagnies, on le prend et on le jette aux déchetes, c'est si facile d'en trouver d'autres! La tactique patronale a pour but d'amoindrir nos droits dans la convention collective, surtout que les prochaines négociations s'en viennent, et visent à se servir de Serge comme bouc émissaire pour diviser les membres de notre syndicat. Peine perdue! Un vieil employé de l'usine a réagi de cette façon: "Ça sera pas long qu'y vont nous demander un papier de docteur comme quoi on mourra jamais".

Une chose est certaine: c'est une bataille qu'on va mener jusqu'au bout. On laissera pas un de nos camarades qui revient de maladie, un gars apprécié par tous, se faire écraser comme s'il valait moins que rien. Une situation comme celle-là démontre très clairement qu'il est donc vrai, qu'entre eux et nous, il n'y a pas, mais absolument pas de communauté d'intérêts.

René Giguère
St-Emile

Les étudiants paient pour les pots cassés

Parlons-en, le père. Ça n'a plus de bon sens! Le gouvernement coupe partout dans les budgets. L'université, pas folle, elle: ce sont les étudiants qui paient les pots cassés. C'est ce qu'on appelle l'accessibilité à l'éducation...

Les prêts et bourses ont été augmentés!

Les universités veulent augmenter le prix de la prochaine session (dans le cas où ce n'est pas déjà fait) et les prêts et bourses sont indexés plutôt qu'augmentés. Amère illusion.

En temps de crise, mon gars, tout le monde doit se serrer la ceinture. Les étudiants aussi. Ils doivent compter sur leurs propres moyens.

Minute Québec! Quels moyens? Tout nus qu'on est. Même pas un diplôme en garantie. Personne n'en veut. Encore moins la banque ou la caisse. Les étudiants n'ont même pas à tâter l'offre et la demande, il n'y a pas de jobs. Faisons le bilan: pas d'emploi, pas d'assurance-chômage, pas de créditabilité, pas de solvabilité, pas

d'augmentation de salaire qui n'existe pas, l'insécurité, l'angoisse du lendemain, une maigre bourse qui n'arrive jamais, un prêt qu'il faudra rembourser (quand et comment?), un diplôme (peut-être) dont personne ne voudra (pas d'expérience!), et des dettes. Quels moyens déjà? Que c'est que tu veux donc faire de nous autres, le père? Même le marché des chômeurs est saturé. C'est où notre place?

Yves Giguère
Université Laval

Qu'avez-vous à dire, les 18-21 ans?

En regard de la manchette "LE SOLEIL" du 25 novembre 1981 — "Fin d'aide sociale aux 18-21 ans!"

Je viens vous faire quelques réflexions. Que deviendra comme moi le chef de famille de trois enfants? Par la loi 183 (perceptions des pensions alimentaires), on me remet en contact, bien malgré moi, avec un homme que pour des raisons sérieuses j'ai dû quitter, il y a 5 ans. J'ai choisi d'élever trois enfants, le mieux équilibré possible, 8, 15 et 18 ans.

Je vis actuellement avec \$477 d'aide sociale plus \$80 d'allocations familiales. Mes dépenses: \$232 loyer, électricité \$35, téléphone \$11,

transport (\$18 par mois adulte, \$9 enfants), et j'essaie de garder en force les assurances-vie en grattant toujours sur la nourriture. Les loyers n'en parlons pas, aucun moyen possible.

Que m'arrivera-t-il en 1982? Un propriétaire qui me promet une bonne augmentation, électricité gonflée aussi en janvier et le Bell cette riche amie remet le paquet — manger, s'habiller, c'est pas chaud le Québec, M. Marois, aucun goût d'adhérer à un club de nudiste en cette saison. On semble éviter de parler augmentation de l'aide sociale pour 1982, on nous brandit le spectre coupures des 18-21 ans.

Qu'essayez-vous de faire, chers politiciens? Affamer le peuple? Les murmures commencent à monter. Si je suis dans une telle situation, je ne l'ai pas voulu et j'essaie par le bénévolat de remettre au peuple ce que je peux, pour compenser l'aide qu'il me donne et à laquelle j'ai droit. Je regarde ma grande de 18 ans. Quel espoir lui donner? Où vais-je la diriger pour qu'elle ne se sente pas de trop?

Les 18-21 ans, qu'avez-vous à dire...

Claudette Giroux
Beaufort, Québec

Les femmes seront pénalisées pour le réaménagement des hôpitaux en Beauce

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales
Québec

Vous êtes sans doute au courant que je m'intéresse activement au dossier des hôpitaux de la Beauce, puisque j'ai accepté de représenter le comité expressément formé pour suivre l'évolution de ce dossier dans ses moindres détails.

Ayant travaillé pendant plusieurs années auprès des malades, en tant que femme et mère de famille, je ne peux demeurer indifférente à votre décision de démanteler les services spécialisés pour les femmes et les enfants dans la ville voisine. Nous forçant à faire quarante kilomètres additionnels aller retour et ce même en cas d'urgence. Mais tout ça c'est une chose.

Ce que je comprends mal et n'accepte pas du ministre des Affaires sociales, c'est votre méconnaissance frappante du dossier, de ses conséquences et des problèmes qui surgissent.

Vous semblez ignorer tout à fait que ce sont les femmes, les mères de famille qui seront encore victimes de ce grand dérangement.

Vous semblez ignorer aussi que 90 pour 100 des usagers de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce doivent passer par St-Georges pour se rendre à Beauceville.

Vous semblez ignorer de plus que toutes les localités voisines ont un service de transport (taxi) journalier vers St-Georges.

Vous semblez ignorer encore que l'autoroute n'est pas construite et que la route actuelle présente des problèmes sérieux d'achalandage sans oublier les longs mois d'hiver et les fameuses côtes.

Vous semblez ignorer davantage que nous avons 56 médecins actifs plus 26 spécialistes consultants. Et les femmes et les enfants ont le privilège d'avoir à l'Hôtel-Dieu de St-Georges deux gynécologues, trois chirurgiens, deux anesthésistes, trois or-

thopédistes, un pédiatre et un cardiologue disponibles 24 heures par jour. Donc s'il y a des querelles ce n'est sûrement pas ici et vous devez le savoir.

Ce qui me surprend énormément c'est qu'en tant que médecin vous refusiez d'admettre l'interdépendance des services et que vous désirez les diviser.

De plus, je comprends très mal que vous preniez le risque de dissocier les équipes de spécialistes que nous avons actuellement et qui font l'envie de bien des régions du Québec.

Je ne peux m'empêcher de penser, Monsieur le ministre, que votre décision est motivée par des impératifs d'ordre politique surtout lorsqu'on connaît la stratégie du délit.

Pourquoi Monsieur le ministre, faut-il que ce soit encore les femmes qui doivent se soumettre à certaines exigences (budgétaires) discutables qui comportent des risques?

Rien n'est réglé en Abitibi au sujet des effectifs médicaux

La question des effectifs médicaux en Abitibi, malgré l'apaisement récent de l'attention que l'on y consacre publiquement, n'en demeure pas moins un problème d'extrême importance et tout autant d'actualité que lors du débrayage des médecins du printemps dernier dans les villes-soeurs de Rouyn et Noranda.

Toute l'attention est actuellement détournée vers la question plus globale et sûrement très polarisée des négociations entre les médecins omnipraticiens du Québec et le gouvernement du Québec. Dans ce débat, nous, des régions lointaines, nous sentons plutôt servir d'instruments aux deux grands partis en cause. Du moins jusqu'à ce jour, rien nous démontre clairement le contraire.

J'ai personnellement eu l'occasion de vivre l'évolution de la situation depuis maintenant un peu plus d'une année. D'abord l'an dernier, à titre d'observateur à distance, j'ai constaté par le biais des médecins en place à Rouyn-Noranda un état de chose devenu intolérable, voire même invivable, dont l'aboutissement en mars 1981 par une grève générale, bien que déplorable, fut à mon avis très justifié.

ques pour leur vie et leur santé? Si vous voulez des exemples, je pourrais vous en faire parvenir une longue liste.

Avant de terminer, je ne peux demeurer silencieux sur les propos que vous avez tenus à la radio locale (CKRB) et qui prouvent que vous n'êtes pas au courant des éléments les plus essentiels du dossier.

Vous vous rendriez service vous-même si vous vous donniez la peine de venir visiter notre centre hospitalier et vous seriez surpris également de constater le degré de satisfaction de toutes celles qui y ont eu recours et que vous avez oublié de consulter.

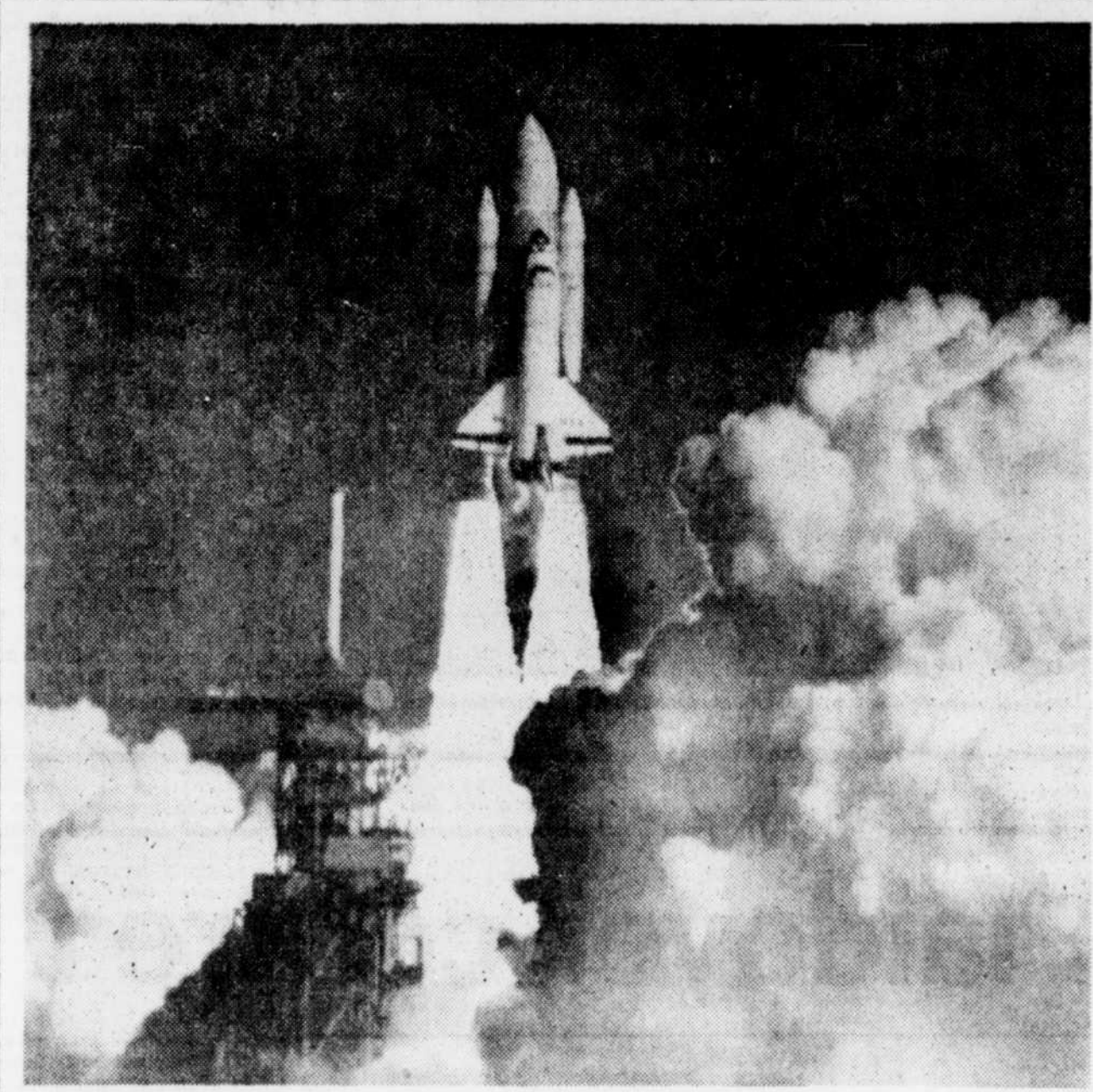
Après avoir visité les lieux et vous être rendu compte vous-même de nos réalisations, je vous prie de vous excuser publiquement en tant que gentilhomme que vous êtes.

Mme Pauline Roy
St-Georges, Beauce-Sud

Malgré ces moyens ultimes ainsi utilisés, plusieurs sinon tous les médecins ont eu l'impression de prêcher dans le désert. Les maigres résultats obtenus ont confirmé ce que d'aucuns pressentaient déjà, c'est-à-dire l'incapacité du système de santé actuel de parer à certaines inégalités d'application et l'inertie alternante des autorités tant gouvernementales que médicales en matière d'application de correctifs valables.

A travers cela bien sûr, une série de circonstances (dont une campagne électorale au Québec) qui a fait que plus souvent qu'autrement, les médecins d'ici se sont retrouvés les mains sales. Qui-conque connaît la vie qu'implique la pratique médicale en région dite éloignée sait que nos médecins ne se sont pas battus par simple intérêt personnel ou financier (certains ont même parlé d'égoïsme). Malheureusement, plusieurs ne l'ont pas compris.

Laissons cependant tous ces événements passés de côté, tellement marqués de discussions et d'interventions trop souvent futiles... Mais au fait, le présent ressemble étrangement au passé, ici à Rouyn-Noranda. Y a-t-il vraiment eu du changement?



La navette spatiale "Columbia"

Des dépenses inutiles pour la "navette"

Le 12 novembre dernier, l'authentique, l'unique navette spatiale "Columbia" essayait de relier la fiction et la réalité. Mais attention, il y a une marge.

Je trouve qu'une telle expérience n'a aucun sens. Pendant que messieurs les experts de la NASA expérimentent sur la mécanique: les humains, eux, demandent de l'aide. Les médias ne cessent de solliciter notre argent afin d'approfondir les recherches sur différentes maladies qui nous guettent. Mais pour ces savants, l'homme n'a pas d'importance. Peut-être pensent-ils que nous de-

viendrons des robots dans peu de temps? Tout l'argent que les gouvernements fournissent et le temps qui ont été dépensés pour les quelque cinquante-quatre heures de vol ont servi à photographier l'espace, essayer le bras canadien (quel honneur!) tandis que plusieurs d'entre nous se serrent la ceinture, que le chômage ne cesse de grimper et que les grèves menacent de par-tout. A quoi bon se lamenter, les politiciens ne nous reconforteront sûrement pas. Il faut aussi penser aux deux tiers de la population qui crèvent de faim. Que vous apporte ce gros engin qui vole dans l'espace quand votre frère meurt de malnutrition. Ces hommes de science

ont-ils un coeur? La nature souffre aussi de ce dit progrès technologique car à chaque lancement d'une fusée, on constate une décoloration de la végétation environnante.

Je pense qu'avec tous les problèmes humains, politiques et économiques que nous subissons actuellement, il est impensable de laisser notre argent s'évaporer en fumée dans un nouveau vol de la navette spatiale, sachant que des millions d'enfants meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Pensions-y bien!

Lucie Thériault
St-Alexandre de Kamouraska

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

NOS RÉGIONS

AMIANTE, LOTBINIERE, BEAUCE, RIVE-SUD, COTE-DU-SUD, BAS-ST-LAURENT, GASPESIE, ILES DE LA MADELEINE, COTE-NORD, CHARLEVOIX, PORTNEUF

A-7

Réponse de Garon concernant les pêches

Les \$8 millions des ententes seront engagés

par Michel CORREIL
du *Bureau du Soleil*
MATANE — L'année fiscale 1982-1983 connaîtra l'engagement de tous les fonds prévus dans les ententes Canada-Québec portant sur les infrastructures industrielles de pêche,

soit plus de \$8 millions. C'est la volonté exprimée par le maître d'oeuvre, des ententes, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon. Rejoint à Québec lors d'un en-

retien téléphonique, le ministre a insisté: "Les fonds sont là. Je veux procéder à une réaffectation vers les projets les plus nécessaires. Mon objectif, c'est d'engager toutes les sommes prévues dans les ententes Canada-Québec en 1982-1983".

Ces dernières années, les ententes auxiliaires ont subi des retards importants, notamment dans le secteur des pêches. Les accords prévoient l'injection de capitaux dans les infrastructures, capitaux provenant à 60 pour 100 du gouvernement fédéral et à 40 pour 100 du gouvernement du Québec, ce dernier étant le maître d'oeuvre.

Récemment, le député fédéral du comté de Gaspé, M. Alexandre Cyr, a dénoncé une situation où "les crédits budgétaires devront être retournés aux fonds consolidés du pays si le gouvernement du Québec n'agit pas plus rapidement". Selon M. Cyr, en 1980-1981, seulement \$900,000 des \$3 millions contenus dans les ententes ont été dépensés; cette année, ce sera à peine \$150,000 des \$2 millions prévus qui le seront.

Réplique

Un membre du cabinet de M. Garon s'est demandé si M. Cyr était au courant des derniers développements, puisque les fonctionnaires des deux paliers de gouvernement sont en négociation pour la réaffectation des fonds.

Le ministre a confirmé que les discussions entre les deux paliers se déroulaient bien. "Si tout va bien, c'est mon intention d'engager les montants restants." Ce qui veut dire que les projets seront réalisés en une ou deux années.

Plus de \$8 millions sont inutilisés dans les ententes qui prévoyaient l'investissement de quelque \$22 millions depuis 1974. Lors des deux dernières années fiscales qui se termineront en avril 1982, les principaux projets abandonnés concernent la relocalisation des entreprises dans les parcs de pêche et le service de réception et de glaçage du poisson (entrepôts frigorifiques), projets de plus de \$3.7 millions.

Un réalignement des priorités est à l'origine du flottement, a laissé entendre le ministre Garon. "En cours de route, les besoins ont changé. J'ai demandé pour cet hiver un rapport coûts et bénéfices des entrepôts frigorifiques et leur état dans la perspective de la nouvelle loi sur la qualité du poisson. Je suis convaincu qu'il y aura des changements majeurs au cours des trois prochaines années par cette législation. Cependant, si on veut produire de la qualité, il faudra moderniser."

Le ministre a rappelé que des obstacles imprévisibles sont survenus. Par exemple, pour l'entente 1980-1981, \$900,000 étaient accordés à titre de prime de relocalisation. "J'ai fait des offres de relocalisation à deux industriels, mais les hauts taux d'intérêt retardent les projets."

Priorités

L'argent ne sera pas laissé là, a assuré le ministre. Les priorités changeront sûrement. "Il y a des impératifs qui se dessinent." "Une chose me semble prioritaire: le parc d'hivernement des bateaux à Newport." Les pêcheurs ont raison, a poursuivi M. Garon. Nous avons amélioré notre

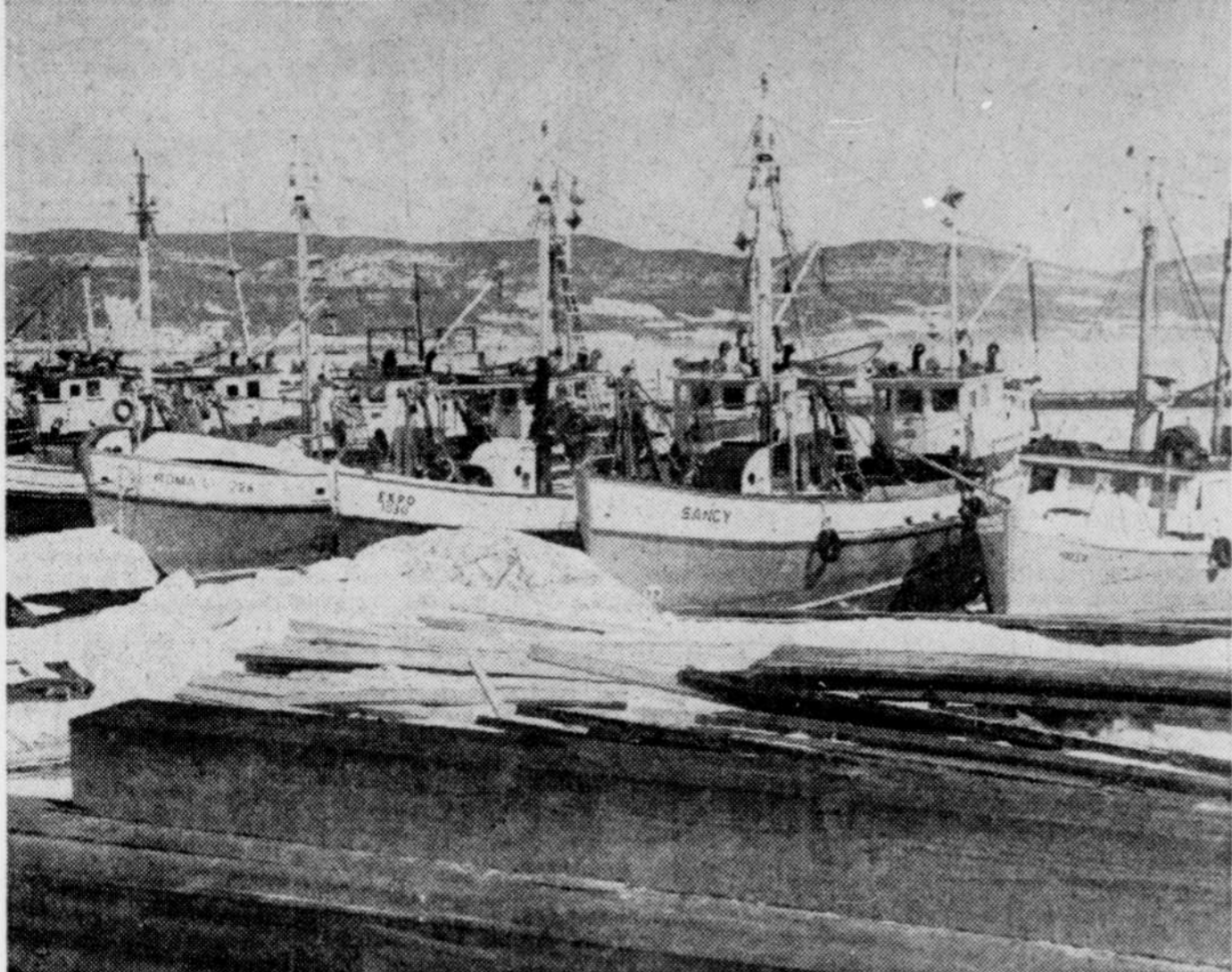
flotte de pêche au Québec. Les pêcheurs veulent un parc d'hivernement pour travailler à leurs bateaux durant l'hiver.

"Il y a eu des discussions avec le fédéral à ce sujet. Nous examinons un projet de \$2 millions à Newport. Il y aura d'autres rencontres avec le fédéral."

Le changement de cap pourrait s'accompagner de modifications des conditions pour la mise en marche des projets. Comme pour les entrepôts frigorifiques, le gouvernement semble enclin à remettre la gérance des installations aux utilisateurs.

Par exemple, pour le parc d'hivernement, le ministre a l'intention de demander à la municipalité de Newport d'administrer le parc. "Il n'y a pas beaucoup de frais. Mais, il faut que les municipalités s'impliquent. Comme pour les parcs industriels des villes. La décentralisation, ça signifie également cette implication."

L'échéancier de réalisation sera court. "Pour Newport, a conclu le ministre québécois, j'ai demandé que les plans soient prêts pour la fin du mois de juin. La construction débuterait dès l'été si le fédéral le veut bien et, à ce jour, les discussions vont bien."



Le parc d'hivernement des bateaux à Newport est prioritaire pour le ministre Jean Garon.

Taxe sur l'essence: demande d'exemption

SAINT-EDOUARD — Les personnes qui utilisent un véhicule automobile pour gagner leur vie ne devraient pas avoir à payer la hausse de taxes sur l'essence. Cela inclut les personnes qui doivent voyager matin et soir pour aller travailler à Québec. C'est ce que pense Yves Laroche, maire de Saint-Edouard. Le conseil mu-

nicipal a d'ailleurs adopté une résolution à l'intention de Jacques Parizeau, ministre des Finances.

Plusieurs "considérant" s'ajoutent à la résolution, mais M. Laroche n'avait pas eu le temps de les préparer avant la réunion du conseil municipal. Il le fera après, a-t-il dit.

La SODEQ Beauce-Appalaches veut investir \$1,5 million

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Après deux ans et demie d'existence, la SODEQ Beauce-Appalaches Inc. a effectué 21 investissements dans 16 entreprises différentes au Québec pour des montants se totalisant à \$1,774,000 dont \$939,000 au cours du dernier exercice financier.

Dans ce contexte, SO-DEQ Beauce-Appalaches Inc., la première au Québec, suit son plan de développement et s'est fixé un objectif de \$1,5 million d'investissements pour la prochaine année d'opération.

C'est ce qu'a révélé, hier soir, M. Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches Inc., à l'assemblée générale de cette compagnie qui réu-

nissait une soixantaine d'actionnaires à Saint-Georges de Beauce.

Selon M. Pomerleau, "ces investissements au montant de \$1,774,000 sont le résultat de l'étude de 148 dossiers pour en finaliser environ 14 pour 100".

Quoique l'on porte une attention particulière à chacun des dossiers, SO-DEQ Beauce-Appalaches Inc., a enregistré une perte de \$436,175 dans deux entreprises de la région de Montréal, ce qui a amené M. Pierre-André Pomerleau à dire "ce n'est le risque normal d'une société de capital risque, mais nous aurions préféré que cette épreuve soit retardée de plusieurs années".

Il s'agit des entreprises la Société Générale Tortue, de Boucherville et Berfam, de Berthierville.

Nouveaux actionnaires

Au cours de la dernière année d'opération, 400 nouveaux actionnaires se sont joints à SO-DEQ Beauce-Appalaches Inc., dont un fort pourcentage originaire de la région des Bois-Francs.

C'est ce qui fait, a déclaré M. Pierre-André Pomerleau, que nos opérations dans cette région se sont développées rapidement et nous avons investi dans trois entreprises prometteuses soient: Mobilier H.P.L., d'Arthabaska; Meubles Jaskan Ltée, de Victoriaville; et Les Eaux-piments Industriels Poudrier Ltée, de Victoriaville.

Egalement, la SO-DEQ Beauce-Appalaches Inc., est au premier rang des 11 SO-DEQ au Québec avec un actif de

\$4,820,436 et jusqu'à présent, trois émissions d'actions consécutives ont été vendues avec beaucoup de succès.

M. Pomerleau est toutefois d'opinion "qu'il faudra, afin de soutenir le développement, atteindre un capital-actions d'environ \$8 millions à la fin de 1983".

Administrateurs

Pour la prochaine année d'opération, le conseil d'administration de la SO-DEQ Beauce-Appalaches Inc., est formé comme suit:

MM. Georges-Octave Langlois, président, de Sainte-Justine; Pierre-Maurice Vachon, de Sainte-Marie; Guy Prouliot, d'Arthabaska; et Denis Gagné, de Thetford-Mines, tous vice-présidents; Claude Guertin, secrétaire, de Saint-Georges; et Gaudias Harvey, trésorier, de Thetford-Mines.

Aussi, il y a MM. Jean-Denis Poulin, J.-Clément Roy et Raymond Dutil, de Saint-Georges; Philippe Vachon, de Sainte-Marie; Adrien Coriveau, de Plessisville; Marcel Côté, de Montréal; Gabriel Fontaine, de Charny; Julien Métivier, de Saint-Damien; et Herman Cloutier, de Saint-Joseph, tous administrateurs.



Suggestion des Fêtes

Veste sans manches

TUQUE
Rayée, 100% pure laine **12⁹⁹ \$**

GILET
Breton, 100% acrylique **13⁹⁹ \$**

VESTE SANS MANCHES
Piquée de tissu Antigliss, doublée en Holo Fill, gris, beige, marine **32⁹⁹ \$**



PLACE STE-FOY 653-9363

Les galeries de la capitale 627-3472

BRUNSWICK
Depuis 1845

le plus grand nom du billard



15 modèles à votre choix.
6' à 12' de longueur
À compter de **425 \$**

Salle de montre ouverte le jeudi jusqu'à 20h30, le samedi jusqu'à 16h30
215, rue Caron
Tel: 529-5395

Spécialistes du billard, des quilles et jeux familiaux

Menu de Noël et du Jour de l'An

Vol-au-vent à la Reine
Moules Poulette
Consommé Madrilène ou Minestrone Bella Fermière
Escalope de veau Chamberlin
Cailles au Vigneron
Cochon de lait farci sauce aux pommes
Filet mignon sauce Charon
Perdrix à la façon Grand-Mère
Légumes assortis
Salade Romaine

Dessert et café **19.95** par personne

Négroni

36, côte de la Fabrique

Le soir, nous donnons les timbres de stationnement de l'Hôtel-de-Ville (gratuits).
Rés.: 692-3851

Pour leur Noël...

Habillez-les comme des "petits princes". Notre collection d'importations européennes et d'exclusivités vous propose des vêtements ravissants, pratiques et confortables. Un choix attrayant pour un jour de fête!



BAM. BIN

658-2218

place XXXX des quatre-bourgeois
658-2218

Suggestion de cadeau de Noël!



Inqlis

Le lave-vaisselle Sterling



- 1- Deux vitesses
- 2- Neuf boutons-poussoirs, y compris: casseroles, énergie normal, porcelaine/cristal, option de séchage par air, option de lavage à température élevée
- 3- Deux bras gicleurs de gros format
- 4- Panier à argenterie dans la porte
- 5- Lampe 'Nettoyage'
- 6- Système de filtrage à plein temps



MEUBLES BARNABÉ

875, Trans-Canada, St-David (anc. Ameublement Beaumont) 833-9222

St-Vallier Cté Bellechasse 884-2831

St-Paul Cté Montmagny 469-2188

A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Charlesbourg veut faire modifier sa charte

par Marc LESTAGE

La ville de Charlesbourg vient de déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi privé qui lui permettra de modifier sa charte de façon à maintenir ses prérogatives en matière d'urbanisme et de zonage sur les territoires annexés d'Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides en 1976, nonobstant les directives de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du gouvernement provincial.

Selon le projet de loi prairiné par le député de Charlesbourg, M. Denis de Belleval, la ville de Charlesbourg espère maintenir par son conseil municipal le droit d'adopter un plan d'urbanisme, un règlement de zonage, un règlement de lotissement ou un règlement de construction au sens de la loi (125) sur l'aménagement et l'urbanisme, ces règlements étant applicables à la totalité du territoire de la ville, sans autre formalité que celle prévue dans les premiers alinéas de la loi et sans autre approbation que celle du ministre des Affaires municipales.

Cette procédure permettra d'accélérer le processus en prévoyant de plus que les modifications prévues soient annoncées par avis publics du greffier et que les contribuables qui s'y opposent doivent l'indiquer en s'adressant à la Commission municipale du Québec dans les 30 jours.

À l'expiration du délai, la commission tient des audiences s'il y a lieu et fait rapport au ministre et au conseil municipal. Par la suite, le conseil peut, par résolution, modifier le règlement pour donner suite aux recommandations comprises dans le rapport.

Le projet de loi privé qui sera soumis à la commission parlementaire des Affaires municipales le 15 décembre avant d'être présenté en seconde lecture prévoit aussi l'extension du titre de propriété de Charlesbourg sur les terrains de sa base de plein air Naturibase, dans la municipalité de Lac-Saint-Charles.

La modification vise à inclure

dans la charte de la ville la désignation d'un lot qui avait été "oublié" lors de la première transaction. Selon le projet de loi 244, ce lot de 627 pieds sur 585 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette sera officiellement détenu par la ville de Charlesbourg qui pourra y exercer ses privilèges d'expropriation, de droit de passage ou autre afin d'y organiser et exploiter sa base de plein air.

Enfin, un troisième chapitre modifie la charte de la ville de façon à ce que les billets pour infraction au stationnement ou autre relevant des règlements municipaux de la circulation soient considérés comme un "billet d'assignation" à comparaître au sens de la loi.

Cette modalité existe déjà à Québec et elle permet de poursuivre des automobilistes qui oublient de payer leurs billets de stationnement ou de circulation, en cour municipale, sans devoir encourir d'importants frais de significations d'avis à comparaître.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Alors que la Commission scolaire régionale Jean-Talon a offert le "vieux collège" au fond, pour \$1 à la ville de Charlesbourg, on songerait maintenant à céder en plus l'école St-Charles située au premier plan dans le lot.

Régionale Jean-Talon

L'école des "demi-voyants" serait cédée à la ville de Charlesbourg

par Marc LESTAGE

Il semble peu probable que la Commission régionale Jean-Talon accepte de donner à la ville de Charlesbourg pour \$1 l'ancien collège Saint-Charles et l'école annexe qui a été rénovée pour plusieurs centaines de milliers de dollars, l'année dernière, afin de loger un groupe d'élèves demi-voyants et aveugles de la régionale.

De fait, la régionale a offert récemment de céder à la ville pour une somme nominale seulement "le vieux collège des frères", une bâtisse en très mauvais état qui a été barriquadée et est privée de tout système de chauffage depuis deux ans, "mais pas l'école Saint-Charles voisine où la régionale reçoit encore un bon groupe d'élèves".

Dans le programme triennal d'immobilisations de Charlesbourg, on mentionne qu'un budget de \$1 million subventionné à près de 90 pour 100 par le ministère des Affaires culturelles pourrait être consacré à la restauration du vieux collège, un des plus anciens édifices publics du Trait-Carré de Charlesbourg.

Or, lors de leur séance de cette semaine, les conseillers ont exprimé un accord de principe à devenir propriétaire du vieux collège mais également du "complexe Saint-Charles", une dénomination qui inclut l'école située sur le même terrain et où la régionale Jean-Talon a effectué d'importants investissements l'an dernier.

Le texte de la résolution de la ville précise que le transfert de pro-

priété pourrait s'effectuer en faveur de la ville "conditionnellement à la relocalisation adéquate de la clientèle actuelle du collège Saint-Charles", une hypothèse que personne hier à la régionale ne considérait comme réalisable à moyen terme.

Le conseil espère la tenue d'une rencontre prochaine pour aborder la question avec les représentants de la commission scolaire régionale.

Le président de la régionale, M. Ralph Mercier, a expliqué ce matin au SOLEIL que cette rencontre pourrait avoir lieu dans quelques jours et qu'il n'est pas question de céder l'école Saint-Charles avant que les élèves ne puissent être relocalisés convenablement.

La construction a baissé de moitié à Beauport, en 1981

par Gérald OUELLET

Diminution d'environ 50 pour 100 de la construction en 1981 par rapport à 1980 à Beauport, sur la Côte-de-Beauport et à Sainte-Brigitte-de-Laval. D'après le relevé fait par LE SOLEIL auprès des services d'urbanisme de ces 10 municipalités, les investissements dans la construction passent de \$40,1 millions en 1980 à \$19 millions en 1981. Seule la ville de Beauport enregistre une augmentation, ayant émis des permis en 1981 pour une somme de \$1,5 million tandis qu'elle en émettait pour \$940,000 en 1980.

Les responsables du service d'urbanisme des municipalités de Beauport, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beauport, Beauport, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps et Sainte-Brigitte-de-Laval sont unanimes pour dire que la conjoncture économique actuelle et surtout les taux élevés de l'intérêt hypothécaire font que la construction est au ralenti comme partout au Québec. Selon le relevé fait par LE SOLEIL, la construction commerciale et industrielle est presque nulle dans ces 10 municipalités en 1981.

À Beauport en 1981, les permis de construction ont chuté à \$12,6 mil-

lions, comparativement à \$29,9 millions en 1980, soit une diminution de 57 pour 100. Le développement commercial et industriel à Beauport en 1981 est considéré très faible avec des investissements de l'ordre de \$2,5 millions ce qui confirme à Beauport la vocation de ville "dortoir".

À Boischatel, on a émis en 1981 des permis pour la construction d'un condominium de 24 unités de logement ainsi que 20 maisons unifamiliales pour un montant de \$2,5 millions. On enregistre à peu près les mêmes investissements pour l'année 1980. La municipalité de L'Ange-Gardien a autorisé en 1981 la construction de 6 maisons unifamiliales pour un montant de \$190,000, tandis qu'elle en enregistrait 8 pour une somme de \$220,000 en 1980.

Il s'est construit 3 maisons unifamiliales en 1981 à Château-Richer pour un montant de \$82,000. En 1980, on avait autorisé la construction de 5 maisons unifamiliales pour une somme de \$150,000. À Sainte-Anne-de-Beauport, en 1981, on a émis des permis pour la construction de 2 maisons unifamiliales pour une somme de \$100,000, tandis qu'en 1980 on émettait des permis pour \$1,5 million, y incluant la construction d'un centre commercial. À Beauport, il y a aug-

mentation, les permis passant de \$1,5 million en 1981 comparativement à \$940,000 en 1980.

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a émis des permis de construction en 1981 pour 24 maisons unifamiliales, soit une somme de \$1,2 million, tandis qu'elle en émettait en 1980 pour 42 maisons unifamiliales, soit un montant de \$2,1 millions. À Saint-Tite-des-Caps, en 1981, on a autorisé l'émission de permis pour une somme de \$110,000, incluant l'érection d'un édifice administratif et quelques chalets, tandis qu'en 1980 on émettait des permis pour la construction de 6 maisons unifamiliales pour un montant de \$300,000.

Enfin, à Saint-Joachim, on a émis des permis en 1981 pour la construction de 2 maisons unifamiliales pour un montant de \$100,000 tandis qu'en 1980 on autorisait la construction de 17 maisons unifamiliales pour une somme de \$850,000. La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval connaît le même problème avec en 1981 des permis pour 15 maisons unifamiliales, soit une somme de \$655,000 tandis qu'en 1980 elle en émettait pour 40 maisons unifamiliales, soit un montant de \$2 millions. Ce relevé du SOLEIL tient compte de la période du 1er janvier 1981 au 30 novembre 1981.

SURPLUS D'INVENTAIRE A LIQUIDER

4 JOURS SEULEMENT: **jeudi, vendredi samedi, dimanche** les 10 - 11 - 12 - 13 décembre
SUPER-SPECIAUX SUR TOUT L'INVENTAIRE

BIENTOT NOËL!

Hâtez-vous de profiter de ces 4 jours d'économies... C'est l'occasion rêvée pour offrir à votre famille de magnifiques cadeaux ou pour donner à votre intérieur un air de fête. Une invitation à ne pas manquer!

CJRP sur place les 11, 12 et 13 décembre



Hotpoint



CUISINIÈRE 30 PO. AVEC FOUR AUTONETTOYANT

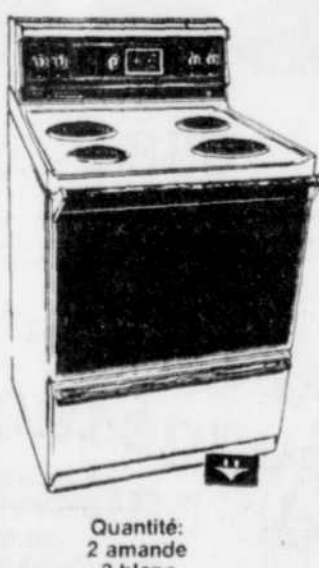
Modèle K5532

Élément de grillage double - les deux côtés de la viande grillent simultanément si bien qu'elle est plus juteuse et plus savoureuse.

\$670

Quantité: 2

Hotpoint



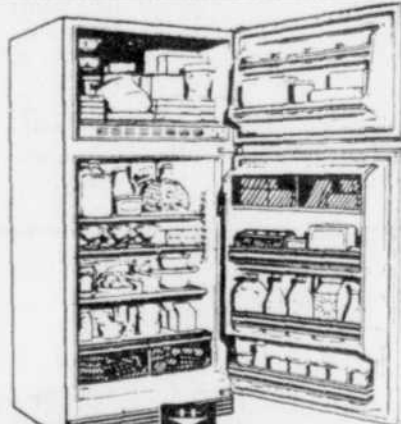
CUISINIÈRE 30"

Modèle KE230

Four à nettoyage facile - Centre de programmation - Prise de courant chronométrée - Commande à réglage variable du grillage et de la cuisson. Couleurs: amande et blanc neige.

\$476

Quantité: 2 amande 3 blanc



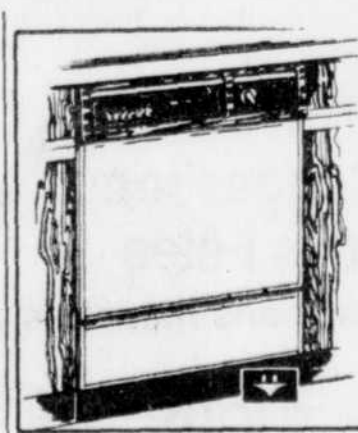
REFRIGÉRATEUR

Modèle RT172D

15 9 pieds cubes • Modèle sans givre • Deux étagères réglables à 10 hauteurs • Une cuvette fixe • Deux bacs à fruits et légumes • Interrupteur "éconergie" • Garde-beurre et garde-fromage • Garniture complète pour les portes • Accessoires à l'intérieur en matériaux translucides de couleur miel • Couleur: amande • H: 68 1/2 po. L: 30 1/2 po. P: 27 1/2 po.

\$645

Quantité: 3

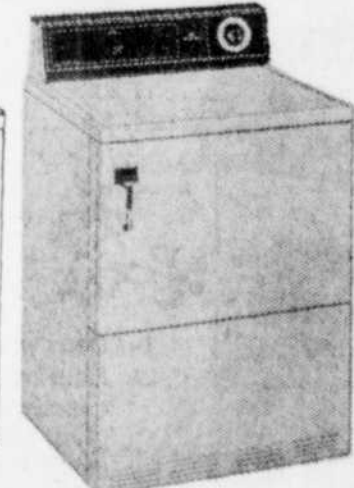
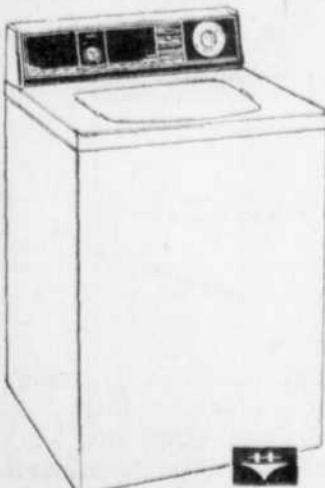


LAVE-VAISSELLE

Modèle SU710 (encastrable)

• Filtre à cuisson au haut réglable • Six bouches couvrent • Deux cycles, dont deux avec contre-rotation • Système d'armement moux • Couteaux de denture et de protection • Filtre à cuisson.

???



Hotpoint

LAVEUSE HOTPOINT

Modèle LA312DW

• Cycles: lavage additionnel et régulier • Combinaisons de la température de l'eau préprogrammées dans la minuterie: additionnel - chaude/froide - régulier - froide • Trois réglages pour le niveau d'eau • Filtre autonettoyant • Frein pour la couverture et l'interrupteur • Couleur: blanc neige

Quantité: 6

SECHEUSE

Modèle DE302DW

• Trois programmes de séchage: régulier, minuté, spécial et délicat • Choix de trois températures: régulière, délicate et douvillage • Bouton de mise en marche de sûreté • Filtre à charpie amovible placé à l'avant • Quatre modes de ventilation • Blanc neige

Quantité: 2

OFFRE-BONI SPECIALE
12 litres de **all** avec l'achat de toute laveuse HOTPOINT



REFRIGÉRATEUR

Modèle RT152D

15 pieds cubes • Modèle sans givre • Deux étagères réglables à 10 hauteurs et une cuvette fixe • Interrupteur "éconergie" • Deux bacs à fruits et légumes • Garde-beurre et garde-fromage • Garniture complète pour les portes • Accessoires à l'intérieur en matériaux translucides de couleur miel • Couleur: amande • H: 65 po. L: 30 1/2 po. P: 26 1/2 po.

\$615

Quantité: 5



FOUR A MICRO-ONDES

Modèle RE942

• Les touches électroniques placent quatre fonctions de cuisson au bout de vos doigts. Cuisson minutée - cuisson par la température - maintien de la température et minuterie en attente • Touche pour décongélation • Dix niveaux d'énergie • Minuterie de 99 minutes et 99 secondes • Tableau à affichage numérique précisant le type de programmation, durée, température, minuterie en attente ou décongélation. Il indique également le décompte pendant la cuisson, et permet de voir la température interne des aliments pendant la cuisson par la température ou lorsque la minuterie est en attente.

???

\$699
l'ensemble

PRINCE & FIU

Ltee

1404, DES FRÈNES
SAINT-RÉDEMPTEUR 831-3441

1133, PRINCIPALE
SAINT-AGAPIT 888-3925

Hausse du budget des dépenses, à la CUQ

par François ROY

A l'analyse du budget modifié présenté et adopté hier lors d'une séance spéciale tenue par les membres du conseil de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), à l'hôtel de ville de Québec, le président Marcel Pageau a expliqué qu'après révision le budget des dépenses se situait maintenant à

\$33,358,205 comprenant une somme de \$29,820,577 au chapitre des dépenses incompressibles et \$3,537,628 comme total de dépenses compressibles.

Six membres ont fait part de leur dissidence dont le maire Jean-Marie Beaulieu, de Loretteville, qui s'est fait rabrouer peu avant la prise du vote par le maire Jean Pelletier, de Québec.

Dans ses explications, le président Pageau a fait remarquer que le 12 novembre dernier le budget préliminaire avait été présenté mais qu'après avoir formé un comité "ad hoc" pour un examen plus approfondi devant permettre une plus grande rationalisation des budgets des services de la CUQ, un autre événement avait modifié les données budgétaires quand, le 18 novembre, le comité exécutif décidait d'effectuer un emprunt de \$20 millions sur le marché européen.

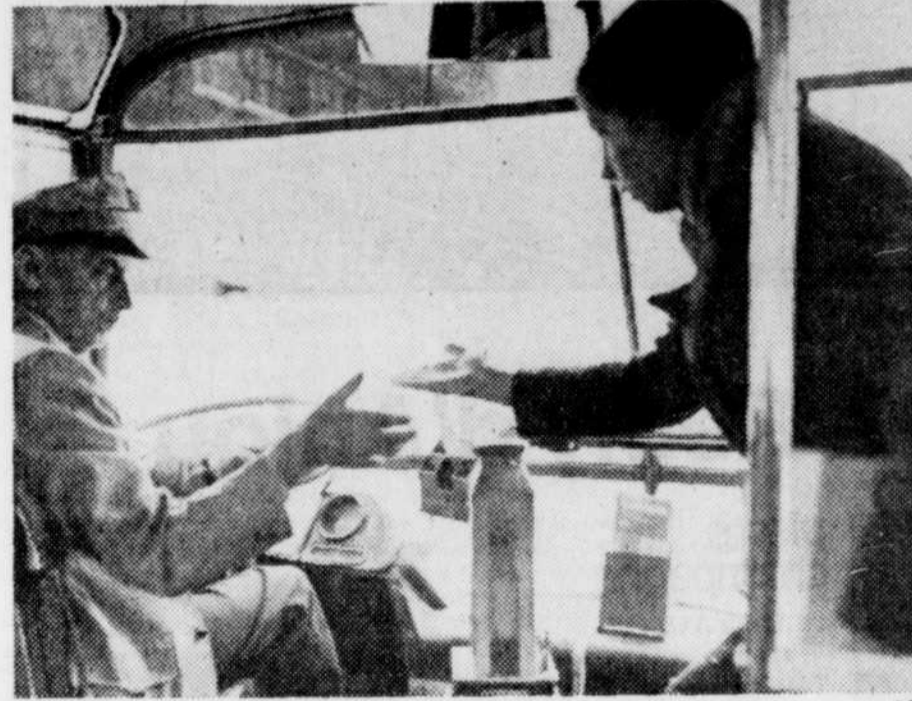
De fait, le budget préliminaire prévoyait un service de dette d'une durée de six mois pour cet emprunt alors que la transaction acceptée par le comité exécutif et ratifiée par le conseil impliquait un service de dette pour une année entière. De là, ré-

vision et présentation du budget modifié qui montre que les dépenses dites "incompressibles" représentent \$9,4 pour 100 des dépenses du budget modifié pour 1982, dépenses qui augmentent de 15,1 pour 100 par rapport au budget de l'an dernier, soit de \$3,9 millions.

Quant aux dépenses "compressibles", elles représentent donc 10,6 pour 100 du budget et augmentent de 7,8 pour 100 ou de \$250,000. D'autre part, en rapport avec l'augmentation de \$4,1 millions au budget des dépenses, on note une augmentation de \$802,421 pour la masse salariale des fonctionnaires et une de \$27,854 dans la masse salariale des élus. Quant au service de la dette, il augmente d'une somme de \$2,276,501.

Déficit prévu de \$1,200,000 à la CTCUQ en 81

par François ROY



En montant dans un autobus de la CTCUQ, en janvier, il faudra payer 80 cents en monnaie exacte.

C'est sur division, le maire Jean-Marie Beaulieu de Loretteville votant contre, que le budget de l'année financière 1982 de la Commission de transport de la CUQ (CTCUQ) a été adopté hier à une séance spéciale du Conseil de la CUQ, à l'hôtel de ville de Québec.

Ces prévisions budgétaires prévoient des revenus de l'ordre de \$37,970,500, des dépenses de \$50,411,000 et une quote-part des municipalités de \$12,440,500 à laquelle s'ajoute le déficit de l'exercice 1980, au montant de \$643,546 et un déficit estimé pour 1981 de l'ordre de \$1,200,000 pour une quote-part totale des municipalités participantes de \$14,283,956 payable en 1982. Ledit budget prévoit également une hausse de tarif de 33 1/3 pour 100 applicable en 1982.

En présentant les grandes lignes du prochain budget qui sera marqué par une augmentation des dépenses de \$10,430,900 motivées principalement par une somme additionnelle de \$4,415,000 en salaires et avantages sociaux versés aux nouveaux chauffeurs engagés et par un

montant de \$2,612,500 s'ajoutant aux frais d'hydrocarbures, de chauffage et d'électricité, le président de la CTCUQ Léonce Bouchard a noté que les usagers devraient donc défrayer 34 pour 100 des coûts d'utilisation des autobus l'an prochain.

Récemment le président Bouchard avait signalé que ce pourcentage, il y a cinq ans, se situait à 50 pour 100 et avait été ramené l'an dernier à 30 pour 100 et que cette augmentation approuvée hier était la première depuis janvier 1978. "C'est en tenant compte de ces augmentations que le budget 1982 s'inscrit dans un esprit de rationalisation et de consolidation des services." Parlant de rationalisation, nous effectuerons sur tout le réseau du territoire une analyse systématique afin de pouvoir récupérer quelque 10,000 heures d'opération en banque qui nous permettront d'augmenter les services aux heures de pointe. Mais s'il s'avérait que le taux d'accroissement de la clientèle que nous avons connu dans les derniers mois de 1981 ne se maintienne pas l'an prochain, les heures récupérées qui représentent une somme d'environ \$250,000, viendraient di-

minuer les dépenses de 1982. Le président de la CTCUQ a aussi noté que les trois dernières années avaient été marquées par une expansion rapide des services offerts à la clientèle tels que parcours améliorés, nouveaux et express, parc-o-bus, autobus, nouvelle signalisation, plan de réseau, etc. Quant à la subvention du gouvernement du Québec, elle s'établira à \$19,044,400.

On sait déjà que le tarif à compter du 1er janvier 1982, sera en monnaie exacte de 80 cents pour les adultes, 40 cents pour les écoliers et les personnes âgées de 65 ans et plus (aux heures de pointe seulement). Le laissez-passer mensuel sera de \$24 pour un adulte, et de \$12 pour les écoliers et personnes âgées. Les mêmes tarifs seront appliqués aux personnes handicapées qui utiliseront ce service en commun régulier en 1982.

Comme priorités, la CTCUQ entend continuer l'intégration du transport des écoliers, maintenir le réseau Nordiques qui fait ses frais avec la faveur du public, continuer à fournir des services touristiques et à chartre-partie, maintenir le parc-o-bus Le-

bourgneuf, offrir des services accrus à un plus grand nombre d'handicapés, axer l'information et la publicité pour favoriser une plus grande utilisation du transport en commun en dehors des heures de pointe, etc.

Parmi une dizaine d'interventions qui ont suivi le rapport du président Bouchard, c'est celle du maire Beaulieu qui a fait choc quand il a noté que des frais de déplacement de plus de \$80,000 étaient exagérés au sein de la CTCUQ. De même, comme certains autres membres du conseil, il a dit craindre qu'après une augmentation de tarif à 34 pour 100 pour les usagers en 1982, celle-ci pourrait bondir à 50 pour 100 et plus en 1983.

Le président de la CTCUQ ne l'a pas démenti formellement, se contentant de dire que si cela devait être, ce serait de façon graduelle et qu'en Europe, les usagers du transport en commun défrayaient des coûts de 50 et même 60 pour 100 tandis qu'à Tokyo, la population défrayait pas loin de la totalité du coût de transport. "Le but de la CTCUQ c'est surtout de donner un service que les usagers sont capables de payer", a-t-il conclu.

Sommet économique à Sainte-Foy retardé

par Vincent CLICHE

Le sommet socio-économique sur le "devenir" de Sainte-Foy, promis par le Renouveau municipal dans son programme électoral, aurait lieu l'automne prochain.

Le maire, M. Louis-Marie Lavoie, a donné cette information, hier, aux représentants de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, venus présenter un mémoire aux autorités municipales.

Le maire Lavoie a ajouté qu'il a fallu retarder la date de ce mini-sommet parce que le grand sommet économique, qui sera organisé par le gouvernement du Québec pour toutes

les municipalités du Québec métropolitain, n'aurait vraisemblablement pas lieu avant 1983.

M. Lavoie a apporté cette précision parce qu'un document remis par la Chambre de commerce laissait entendre que le mini-sommet de Sainte-Foy pourrait se tenir au mois de mai prochain.

Aide et collaboration

Cette rencontre officielle entre la Chambre de commerce et le nouveau conseil municipal a été l'occasion pour la présidente de l'organisme, Mme Julie Desrosiers, d'offrir sa col-

laboration aux autorités de la ville et aussi de leur demander une aide pécuniaire et technique pour mener à bonne fin certains dossiers.

"Le développement économique, l'activité touristique, la fierté des citoyens, la construction de la gare et l'information aux PME, sont les priorités d'action de la Chambre de commerce de Sainte-Foy", a dit Mme Desrosiers.

Dans les domaines économique, industriel et commercial, la présidente de l'organisme croit qu'avec l'avènement d'un nouveau réseau routier, du gaz naturel et du nouveau système ferroviaire, Sainte-Foy se doit

de réexaminer en profondeur sa stratégie de développement.

Dans le domaine du tourisme, la chambre souligne la situation privilégiée de Sainte-Foy et la variété de ses structures d'accueil. Elle rappelle ses interventions concrètes dans ce domaine: kiosque d'accueil, revues touristiques Sainte-Foy Plus, carte touristique, etc.

"Pour continuer notre travail dans ce domaine, souligne Mme Desrosiers, nous avons besoin d'une collaboration plus immédiate de la ville. Nous lui recommandons de créer un service de promotion touristique afin de mieux encadrer cette fonction essentielle et fort lucrative et d'assurer

notre présence aux organismes régionaux de gestion touristique."

La présidente a aussi insisté sur la nécessité de créer une image positive de la ville de Sainte-Foy en mettant en valeur et en diffusant dans la population de la municipalité d'abord et de l'extérieur ensuite, les aspects positifs qu'elle offre.

Le comité, qui s'occupera de cet objectif, aura besoin d'une aide de \$15,000 de la ville pour les frais initiaux de recherche et de développement du programme qui serait déposé en juin 1982.

Par ailleurs, Mme Desrosiers croit que, suite aux études déjà complétées ou en cours, il y aurait lieu que la ville de Sainte-Foy organise, dans un avenir très rapproché, une rencontre impliquant tous les gouvernements concernés et les corps intermédiaires pour accélérer l'implantation de la "gare Via" à Sainte-Foy.

Enfin, la Chambre de commerce termine son mémoire par une promesse de collaboration avec la Chambre de commerce de la province de Québec qui se préoccupe de l'information aux PME, plus particulièrement en ce qui concerne le projet de négociations sectorielles actuellement demandé par les centrales syndicales.

A LOUER
 Cap-Rouge, jumelés modernes neufs, 4 1/2 pièces, \$475 par mois, plus électricité. Disponibles immédiatement.
 4330-4332, rue France-Roy
 651-9999

\$24⁹⁵ par jour
OFFRE SPECIALE DE FIN DE SEMAINE
 UN SEUL TARIF MODIQUE POUR TOUTE VOITURE DISPONIBLE.

Un, deux ou trois jours
 Incluant 200 kilomètres par jour
 Offre de durée limitée

En vedette: les voitures General Motors

Réservations 694-1727

TILDEN

Des tarifs bien pensés.

Aux États-Unis, nous sommes représentés par notre associé, National Car Rental

Vive les amis qui pensent aux amis!

Ballantine's
 ESTABLISHED 1827 FONDÉE 1827
 SCOTCH WHISKY
 BLENDED & BOTTLED BY
 George Ballantine & Son, Limited
 Distillers - Dumbarton, Scotland
 PRODUCT OF SCOTLAND PRODUIT ÉCOTSE

Ballantine's

Pêcheries St-Laurent INC.

SCAMPIS (langoustines) Prix à partir de **9⁹⁹** lb

PETONCLES **5⁹⁹** lb

GROSSES CREVETTES **8⁴⁹** lb pelées et déveinées

Variété complète des produits de la mer.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

Juste à temps pour Noël...

Grand spécial sur nos **CHAPEAUX DE FOURRURE**
 Chat sauvage naturel, noir, argenté, roux. **\$75**
 Rég. \$175

Egalement en spécial, sur **ETIQUETTES JAUNES**
 un assortiment de **ROBES** réduites de **20 à 50%**

Bienvenue à notre nouvelle gérante!
Mme LISE GAUTHIER
 gérante à la boutique des Quatre-Bourgeois

Expérimentée, Madame Gauthier se fera un plaisir de vous conseiller et répondre à toutes vos demandes.

Boutique Rosalie
 GALERIES STE-ANNE — 663-8677
 PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS — 658-8452

ACCEPTONS

Jean Frenette choisi personnalité du mois



M. Jean Frenette, personnalité du mois de décembre.

La régionale des Jeunes Chambres a choisi M. Jean Frenette de la Communauté urbaine de Québec comme personnalité du mois de décembre 1981.

Jean est diplômé de l'université Laval et fait partie de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec. En plus de se dévouer à la Société canadienne de la sclérose en plaques dont il est membre du conseil d'administration et président de la campagne de financement 1981, M. Frenette siège au conseil d'administration du centre François-Charon. Il fut membre du conseil d'administration de la Société des festivals populaires du Québec de 1977 à 1979 et directeur général du Carnaval de Québec de 1975 à 1979.

En 1979, Jean Frenette devait être victime d'un accident d'automobiles qui le laissa quadraplégique. Ce malheur devait lui donner encore plus de courage et de force pour affronter la vie et Jean devait, à partir de ce moment-là, se faire connaître encore davantage si possible et consacrer une partie de ses énergies non seulement à sa réhabilitation mais à celle des autres pour qui il demeure un exemple merveilleux de courage.

Pour sa force de caractère exceptionnelle et son dévouement envers les autres, la régionale des Jeunes Chambres de Québec lui décerne le titre de personnalité du mois de décembre 1981.



Rémy d'Anjou dans un immense baril de Heineken.

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...E

Le Vieux-Québec

Lors de sa dernière assemblée, l'Association des administrateurs de gîtes et restaurants du Vieux-Québec a procédé à l'élection de ses nouveaux administrateurs pour l'année 1982. Jacques Du Sault de Manoirs Élégants du Vieux-Québec a accédé à la présidence de cet organisme et il sera secondé par Jacques Fortier du restaurant le Saint-Amour, vice-président, Serge Santais de l'hôtel Clarendon, secrétaire, et Lucien Dupuis du Manoir sur le Cap, réélu trésorier. Siégeront également comme directeurs Mme Marguerite Corriveau du Manoir Sainte-Geneviève et M. James Monti du restaurant Café de la paix.

Le club Altrusa

Comme le veut sa tradition, le club Altrusa International (Québec) recevra, le 15 décembre à 18h, au Château Frontenac, les dames du troisième âge pour une grande fête à l'occasion de Noël. Cette soirée spéciale qui sera cette année à sa 26e présentation sera sous la présidence d'honneur de Mme Amélia Allaire.

Un séminaire de comptables

Les comptables généraux (CGA) de la région de Québec sont conviés à un séminaire qui se tiendra le 14 décembre, soit lundi prochain, de 9h à 17h, au Hilton International Québec. M. Louis Morin, conseiller fiscal et chargé de cours à l'université Laval vous instruira alors sur le récent budget et sur ses implications. Ce séminaire demande un investissement de \$80 pour la journée, ce qui comprend le déjeuner, et les intéressés peuvent s'y inscrire en téléphonant à 522-8166.

Ambulance Saint-Jean

L'Ambulance Saint-Jean honore récemment trois de ses membres féminins pour leur travail assidu et efficace. Mme Rose-Aimée

Massicotte, en service depuis 1949 et Mlle Gilberte Pouliot, enrôlée depuis 1943, reçoivent chacune une plaque commémorative de l'Ambulance Saint-Jean gravée à leur nom. Mme Georgia Pichette fut décorée de la médaille de sœur servante de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem par le commissaire régional André Therrien lors de cette rencontre fraternelle.

Les bonnes fourchettes

Un petit mot pour rappeler que le club Optimiste de Sainte-Foy continue à vendre un livre de recettes écrit par les femmes les plus connues de la région. Ce livre se vend \$6 dans tous les magasins Provigo et dans les succursales de la librairie Garneau. Vous pouvez également vous les procurer en écrivant au casier postal 9422 à Sainte-Foy.

Soirée plein air

Le samedi 30 janvier, plus de 3,000 chasseurs et pêcheurs sont attendus au Centre municipal des congrès de Place Québec où ils participeront à une soirée "monstre" au profit du téléthon pour la paralysie cérébrale. Pour y participer, le public devra se procurer un écusson qui sera bientôt en vente à \$3. Cet écusson permettra également à son possesseur d'être admissible pour le tirage d'un gros lot de \$10,000.

"Contact" en Floride

La troupe "Contact", qui réunit une soixantaine de personnes de la région de Québec, présentera des spectacles à l'Institut canadien les 12, 13 et 19 décembre. Le premier spectacle présenté le 5 décembre a remporté un vif succès. Après un an de travail et de préparation, "Contact" offre un éblouissant spectacle de chant, de danse, et avec beaucoup de musique. La troupe ira présenter ses spectacles en Floride au cours d'une tournée du 25 décembre au 3 janvier.

En hommage à Rémy d'Anjou

Cette photographie dort dans ma "réserve" depuis plusieurs mois. Elle a été prise dans le port d'Amsterdam, à l'occasion du dernier rendez-vous des grands voiliers. Un rendez-vous semblable aura lieu, à Québec, en 1984 et mon ami Rémy d'Anjou était sur place, pour se préparer à la fête. Rémy dans un immense baril de Heineken, on ne pouvait trouver mieux.

J'avais conservé cette photographie pour lui tirer la pipe mais puisque c'est mon avant-dernière chronique, je voudrais plutôt lui rendre hommage. Rares sont les journalistes aussi polyvalents que Rémy. En plus d'animer une émission de variété à



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin

Tél: 647-3434

Souscrivez au Timbre de Noël



CKCV, toutes les fins de semaine, Rémy d'Anjou est également le chercheur-animateur d'une émission agricole, d'une émission folklorique et d'une émission sportive à Télé-Capitale. Peut-on avoir plus polyvalent? Il arrive que la vie sépare des amis et c'est ce qui nous est arrivé à Rémy et

à moi. On ne se voit plus très souvent. J'espère qu'un jour elle nous rapprochera parce que vous devriez voir le plaisir que l'on a lorsque l'on part en galère ensemble. Puisque je n'aurai plus jamais la chance de le faire, je voulais lui rendre un dernier hommage.

Un défilé de mode inhabituel



Des créations élégantes...

Les vêtements créés par Violette Goulet qui se spécialise en batik et Elisabeth Paquet, tisserande, ont été très appréciés, hier midi, lors d'un défilé de mode inhabituel qui se déroulait à l'Eden du Hilton International Québec. Ces créations étaient élégantes et de bonne coupe. Elles se distinguaient agréablement des importations par leur originalité et le choix des tissus. Beaucoup de laine et de coton bouclé. Ce défilé de mode avait été préparé par la Corporation des artisans qui tient son salon annuel au Centre municipal des congrès jusqu'au 19 décembre. Les vêtements étant magnifiques, une meilleure campagne de promotion permettrait une meilleure infiltration sur le marché en général.

Les chapeaux de Rachel Beaubien et les vêtements d'enfants de Michelle Boucher et de Suzanne Sansfaçon complétaient cette présentation.



... et originales.

VENTE HIVERNALE

RABAIS DE

10% À 25%

sur la majorité de la marchandise
automne-hiver pour hommes et dames

CHAUSSURES

CHRISTIAN

PLACE STE-FOY, PLACE LAURIER
PLACE FLEUR DE LYS (2 magasins)

norman

● mail centre-ville ● place laurier ● place fleur de lys ●
● galeries chagnon ● carrefour laval ●

Durant 3 jours,
les 10-11-12 décembre

WonderBra®

vous offre ses meilleurs modèles
de soutien-gorge à prix réduits.
Profitez-en!

WonderBra 1275
pour les poitrines plus fortes, avec
bonnets de dentelle.
Beige, A.B.C. Rég. 14.00
D.D. Rég. 15.00

pour 11³⁸
pour 11⁹⁸

Dici 2
sans couture, avec ouverture à
l'avant. Blanc, beige, 32 à 38.
Rég. 6.50

pour 5³⁸

Dici nova 950
en "Soyelle" avec garniture en den-
telle. Blanc, beige, A.B.C. 32-34-36
Rég. 14.00

pour 11³⁸

Quelle offre séduisante!

A notre rayon de la lingerie.

Bambin une 3e fois abandonné

MONTREAL (d'après PC) — Daniel Bertrand, accusé d'avoir abandonné son jeune fils âgé de neuf mois pendant plus d'une demi-heure dans la journée de mardi, pourrait faire face à une peine maximale de deux ans.

La police a déclaré que Bertrand avait laissé son fils Joël seul sur le plancher arrière de sa voiture familiale pendant qu'il faisait une course à la cour municipale. C'est la troisième fois en quatre mois que Bertrand est arrêté par la police pour avoir, selon toutes apparences, abandonné son enfant.

Si le père avait crié "à l'abus de pouvoir" de la part des policiers lors de sa première arrestation le 31 août dernier dans des circonstances à peu près semblables, il était, au dire des policiers, nettement plus calme ce jour-là. Il faut dire que le 31 août, il faisait beau mais mardi, avec les remorqueuses et les déneigeuses, l'affaire aurait pu donner dans le tragique si les agents de circulation de la ville de Montréal qui était sur le point d'autographier un billet de stationnement à la voiture de Bertrand, n'avaient pas remarqué la présence de l'enfant.

La voiture aurait pu, en effet, être touée sur une autre avenue ce qui aurait singulièrement compliqué la tâche du père à sa sortie du palais de justice. Car c'est bien là qu'il a passé entre 30 et 40 minutes environ avant de ressortir et d'être cueilli par les policiers. Il a déclaré ne s'être absenté qu'une dizaine de minutes, mais l'absence aurait été plus longue, selon les enquêteurs.

Les portes de la voiture étaient verrouillées, les vitres bien fermées et l'enfant, selon un enquêteur, bien qu'emmaillotté dans un tricôt, n'était pas habillé "de la façon idéale pour ce temps-ci de l'année".



Bombe désamorcée

Deux policiers de Port Moody en Colombie-Britannique ont montré, mardi, les pièces d'une bombe trouvée dans l'automobile d'un informateur. C'est Fred Ford, un ancien vendeur d'héroïne qui a trouvé la bombe sur son auto.



justice

par Marcel COLLARD

Un fonctionnaire évite de payer son prêt étudiant

Un conseiller en administration au ministère des Transports aura échappé à son engagement de rembourser un prêt étudiant contracté dans une banque, en 1969, et garanti par le gouvernement du Québec, en se défendant sur la prescription prévue par la loi.

Dans une décision récente, le juge Gérald Bossé, de la cour provinciale, a donné gain de cause à un client de Me André Royer, soit M. Gilles Couture, de la rue Saint-Cyrille, pour rejeter la réclamation de \$2.661.02, inscrite par le procureur général du Québec, pour recouvrer le capital et les intérêts que le ministère de l'Éducation a dû rembourser à la banque, à défaut de paiement par l'emprunteur, après ses études.

Le procureur du gouvernement avait fait valoir que la prescription dans le cas d'une créance à l'endroit de la Couronne ne pouvait pas être inférieure à 30 ans. De son côté, Me Royer a invoqué le fait qu'il s'agissait d'une transaction commerciale ordinaire.

Le juge Bossé a cité de la jurisprudence pour établir que le ministère, comme endosseur du prêt, ne pouvait avoir d'autres droits que ceux de la banque et que le recours devenait prescrit après cinq ans.

Me Bernard Reid, qui s'occupe du recouvrement au contentieux

du ministère de l'Éducation, a déclaré que le cas de M. Couture n'est pas très fréquent et qu'il s'agit d'une cause bien exceptionnelle comparativement aux milliers de dossiers traités annuellement.

Au début des années 1970, les prêts en souffrance pouvaient atteindre plusieurs millions de dollars, dus par des anciens étudiants, parmi lesquels on pouvait compter des professionnels, des députés, des ministres ou même des juges, mais, selon Me Reid, un système de recouvrement a été établi, de sorte que les dossiers font l'objet d'une meilleure surveillance de la part du ministère.

Procès de Russell

M. Armand Russell, de la rue Western, à Waterloo, saura le 29 janvier s'il sera cité à procès sous deux accusations d'abus de confiance qu'il aurait commis en 1967 et en 1969, à titre de ministre des Travaux publics.

À la suite du rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé, portant sur la criminalité dans certains milieux d'affaires de Québec, l'ancien ministre avait été inculpé sous 10 chefs d'accusation. Entre janvier et novembre 1969, il aurait commis un abus de confiance et une fraude de \$40.000 à l'endroit du gouvernement, en permettant la vente du terrain des

Beaux-Arts, sur la rue Belvédère à Québec.

Par ailleurs, selon la dénonciation, il aurait commis un autre abus de confiance, en novembre 1967, en imposant certaines conditions, dont l'expulsion de Me Laurent-Paul Bolduc, comme administrateur de Terreau & Racine et le paiement des honoraires à Me Gilles Rivard, comme préalable à l'obtention d'un bail de location par Terreau & Racine, fraudant ainsi cette compagnie pour une somme de \$642.585.

L'enquête préliminaire a été instruite devant le juge Denis Lanctôt, de la cour des sessions de la paix, qui devra décider si la preuve du ministère public justifie un procès.

Me André Gaulin, procureur de la défense, a demandé le rejet des accusations, alléguant notamment l'absence de preuve et la crédibilité d'un témoin, M. Jean-Marc Gagné, l'ancien gérant de la compagnie qui, a-t-il dit, a dénié la justice. De son côté, Me Michel Croteau, au nom de la poursuite, a déposé plusieurs documents de jurisprudence sur l'interprétation d'un acte d'abus de confiance et il a soutenu qu'une preuve circonstancielle appuyait le témoignage de M. Gagné.

Le 29 janvier, le juge disposera également des huit autres chefs d'accusation contre M. Russell.

le
LA PLACE D'AFFAIRES À QUÉBEC
LOCATION
(418) 692-1874

A LOUER
60 x 150, dans un local situé sur la rive sud, très près de l'auto-route 20. Aussi, entrepôt 60 x 90.
831-3441

SEIKO
QUARTZ POUR ELLE OU LUI...
RABAIS DE **30%**
MEMBRE OFFICIEL DE LA CORPORATION
Bijouteries CORRIVEAU
1223, 4e Avenue, Limoilou
1140, rue St-Jean, Québec

la qualité tissée au naturel

michelle
Vallières
SALON DES ARTISANS DE QUÉBEC KIOSQUE 34

Dossier MIUF

Voici les faits

Initiatives et programme d'action du Gouvernement fédéral:

1 Interdiction

Après avoir associé avec certitude la mousse isolante d'urée formaldéhyde à certains problèmes de santé, le gouvernement canadien en a aussitôt interdit la vente en vertu de la loi sur les produits dangereux, le 18 décembre 1980. Le Canada fut le premier pays à interdire ce produit encore disponible dans la plupart des pays.

2 Commission d'examen en vertu de la loi sur les produits dangereux

Une commission d'examen a été créée, conformément à la loi sur les produits dangereux, afin d'étudier la mesure d'interdiction qui frappe la "mousse". La Commission a tenu des audiences publiques dans toutes les régions du Canada et a entendu les arguments des consommateurs, des manufacturiers, des entrepreneurs et des représentants des gouvernements.

3 Centre d'information et de coordination

En juin 1981, un Centre d'information et de coordination sur la "mousse" a été créé en vue de renseigner les propriétaires de maisons isolées avec la "mousse" par le biais d'un système téléphonique sans frais à la grandeur du Canada. La coordination de toutes les activités du gouvernement fédéral travaillant en vue de trouver des solutions au problème de la "mousse" est également effectuée par ce Centre.

4 Centre national de recherches

Le Centre national de recherches a entrepris des travaux de recherche en vue de mettre au point des techniques de mesures du formaldéhyde et des mesures correctives peu coûteuses, de manière à supprimer les dangers pour la santé que présentent les maisons isolées avec la "mousse".

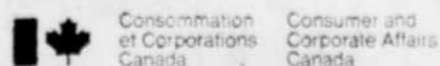
5 Programme national de vérification

Afin d'avoir une idée exacte de l'ampleur du problème de cette "mousse", le Gouvernement a procédé à la vérification, à l'échelle nationale, de quelque 2.400 résidences pour mesurer le niveau de formaldéhyde présent.

6 Programme d'information

Outre l'information disponible par le biais du système téléphonique sans frais, une série de bulletins médicaux et techniques est distribuée gratuitement par le Centre à l'intention des propriétaires, des médecins et des entrepreneurs.

Au centre d'information MIUF, on répond gratuitement à vos questions: 1-800-567-6870



Canada

Ottawa tient à passer une loi sur la "mari"

OTTAWA (d'après PC, CP et UPC) — Ottawa ira de l'avant avec son projet de loi sur la marijuana, même s'il doit faire des concessions afin de satisfaire les réticences de trois provinces: l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Ecosse. C'est ce qu'a déclaré hier le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, à la fin d'une rencontre fédérale-provinciale de trois jours des ministres de la Justice. Conférence à la-

quelle le Québec n'a délégué qu'un observateur. Le projet de loi d'Ottawa fera en sorte que la marijuana relève de la loi des aliments et drogues, au lieu de la loi des stupéfiants, afin que les personnes trouvées coupables de simple possession, n'aient plus un casier judiciaire. M. Kaplan croit urgent d'alléger les peines pour les utilisateurs de la marijuana, puisque près de deux millions de Canadiens fument de

l'herbe, sans pourtant être des criminels ou des trafiquants. De plus, l'an dernier, des 60.000 condamnations en vertu de la loi des stupéfiants, 55.000 concernaient la simple possession de marijuana. Deux mille personnes ont été écrouées, et cela n'est pas juste, a noté M. Kaplan. **Objections des provinces** Mais toutes les provinces ne sont pas d'accord avec la li-

béralisation des peines pour les utilisateurs de marijuana. L'Ontario, par exemple, tient à ce qu'on tienne compte des condamnations pour possession de marijuana. Par contre, comme l'a expliqué le procureur général de cette province, M. Roy McMurtry, l'Ontario est d'accord avec le fédéral sur l'élimination du casier judiciaire pour une telle offense. M. McMurtry doute de plus qu'il y ait autant

de fumeurs de marijuana (deux millions) que l'estime le fédéral. Il craint en outre qu'une trop grande libéralisation crée l'impression chez les citoyens que fumer de l'herbe est un comportement tout à fait acceptable. La position du procureur général de la Nouvelle-Ecosse, M. Harry How est encore plus conservatrice. Un allègement des peines pour possession de marijuana ne fera qu'en-

courager l'usage, estime M. How. Il ajoute que les dernières recherches médicales confirment les dangers de l'utilisation de cette drogue. Selon M. How, la législation prévue à Ottawa à ce sujet ne tient aucunement compte de ces dernières recherches. Le solliciteur général de la Colombie-Britannique M. Allan Williams, considère de son côté comme un "outil d'investigation valable" les actes judiciaires qui

permettent aux policiers de mener leurs enquêtes. **Le Québec était absent** Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a accusé son homologue québécois d'avoir "agi d'une façon irresponsable", en ne participant pas à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice. Le solliciteur général, M. Robert Kaplan, a lui aussi reproché à M.

Marc-André Bédard de ne pas avoir assisté à la réunion de trois jours, déclarant: "Il ne s'agit pas d'une question de fédéralisme ici. Il est question de combattre le crime". Le Québec a déjà expliqué qu'il boycottait la plupart des conférences fédérales-provinciales, pour protester contre la résolution adoptée malgré son opposition.

Le Québec était cependant représenté par un observateur, à cette conférence des ministres de la Justice. **Divers** Les ministres pro-

vinciaux et le fédéral n'ont pas réussi à s'entendre sur divers autres sujets, comme par exemple l'âge limite des jeunes, qui varie entre 16 et 18 ans, selon les provinces. A cause de la future constitution qui garantit l'égalité des droits pour tous les Canadiens, le fédéral se verra probablement dans l'obligation d'imposer un âge uniforme pour tous.

Les provinces ne sont pas toutes d'accord avec le fédéral qui veut changer le code pénal canadien afin de rendre plus grave les délits d'assauts sexuels.



**PHARM-ÉCONOMIES
JEAN GOUTU**

LANCASTER

La nouvelle ligne de maquillage
SÉLECTIVE



Rouge à lèvres et vernis à ongles en 3 textures au choix de 20 teintes mode, crème, perle et transparent.

Ombre à paupière poudre Duo. 9 ravissants coloris d'automne.

Offre Spéciale Lancaster
le "SAC JUVÉNILE HYDRATANT"

Contient
Crème de jour - 20 ml à base d'huile dans l'eau
Crème de nuit - 20 ml à base d'eau dans l'huile
Démaquillant - 60 ml hydrosoluble
Lotion - 60 ml, sans alcool

1750

le sac (valeur 34.50)

Avec tout achat de produits Lancaster durant cette promotion. Un sac par client.

Notre représentante sera à notre comptoir de Place Fleur de Lys, les 10 et 11 décembre, pour vous conseiller.

SUPER-SOLDES

DE DECEMBRE

<p>JUPES en kill, réversibles, tweed ou unies. 20 à 50%</p>	<p>Un groupe de ROBES 25% et plus</p>
<p>Un groupe de MANTEAUX tweed, unis ou matelassés 25% et plus</p>	<p>Un groupe de CHANDAILS 33 1/3 %</p>
<p>BLOUSES 20% Des importations de premier choix.</p>	<p>Un groupe de COSTUMES 25% et plus</p>

à nos deux magasins

Mansquin

4, DE LA FABRIQUE et PLACE QUEBEC
Stationnement gratuit.

aux Parcs-autos Chauveau, de l'Hôtel de Ville et Place Québec.
Ouvert tous les soirs du lundi au samedi du 10 au 23 décembre



La sculpture volée de Picasso, intitulée "Tête d'une femme, Fernande".

La sculpture volée de Picasso reste introuvable

TORONTO (d'après UPC) — La sculpture en bronze de Picasso, dérobée au musée des Beaux-arts de l'Ontario, n'a pas encore été retrouvée malgré les recherches intensives des policiers, des assureurs et des responsables du musée. Cette sculpture de l'artiste espagnol, Pablo Picasso, évaluée à \$125.000, est intitulée "Tête d'une femme, Fernande". L'oeuvre d'art est mystérieusement disparue de son socle, lundi, entre 11h et 17h. Le musée était fermé, mais sous étroite surveillance policière, comme d'habitude.

"Nous n'avons aucun suspect, aucun indice", a déclaré hier un policier torontois dépité.

Curieusement, les enquêteurs n'ont trouvé aucune fenêtre brisée, aucune serrure forcée ni aucun autre indice pouvant faire croire à un vol par effraction.

Le conservateur du musée, le Dr Alan Wilkinson, a fait savoir que le propriétaire de la sculpture, le marchand d'oeuvres d'art, Stephen Hahn, faisait circuler une photographie du buste dans toutes les galeries d'art du monde dans l'espoir que la pièce soit reconnue si jamais un recleur tentait de la revendre. Cette pièce était heureusement assurée, a précisé le conservateur du musée.

Témoignage d'un ingénieur à Belmoral: opérations conformes

VAL-D'OR (PC) — Un ingénieur qui, à l'époque de la tragédie survenue à la mine Belmoral de Val-d'Or, était inspecteur des mines pour le gouvernement du Québec, a qualifié hier plusieurs des opérations dont il avait eu connaissance dans cette entreprise de conformes aux méthodes minières habituelles.

Appelé à témoigner par la défense au procès de la société Belmoral, qui est accusée d'homicide involontaire relativement à la mort de huit mineurs le 20 mai 1980, M. Guy Duchesne a entre autres indiqué que le soutènement des galeries de la mine d'or Ferderber lui avait paru, au cours de ses nombreuses visites, conforme aux pratiques normales de l'industrie minière.

De plus, a expliqué le témoin expert à Me Marcel Cinq-Mars, la méthode d'extraction dite de "chambre-magasin" en usage à la mine avait été améliorée pour la rendre plus sécuritaire.

SOLDE

D'HIVER

10% À 25%

DE RABAIS

SUR LA MAJORITÉ DE LA MARCHANDISE AUTOMNE-HIVER EN MAGASIN POUR HOMMES ET DAMES

Simard & Voyer

Galeries de la Capitale, Place Québec, Place Ste-Foy, Place Laurier, Galeries Chagnon, Place Fleur de Lys.

Maguire

681-4124
430, avenue St-Sacrement

KitchenAid

par HOBART

C'EST PLUS ROBUSTE ET PLUS DURABLE
fabriqué au Canada



10 ANS DE GARANTIE SUR LA CUVE

5 ANS DE GARANTIE SUR LE MOTEUR

Quel que soit le modèle que vous achetez, vous disposerez des multiples avantages qualitatifs d'un lave-vaisselle **KitchenAid**.

- Chauffe-eau "Sure-Temps"
- Moteur Gold Seal de 1/2 CV garanti 5 ans
- Système de lavage à plusieurs niveaux sans obstruction, et écran anti-ébrèchement ("China Guard")
- Filtre à action autonettoyante, filtre démontable à larges mailles et broyeur de déchets alimentaires mous.
- Séchage "Flo-Thru".
- Parois de cuve et intérieur de porte en porcelaine-sur-acier TriDura avec garantie de 10 ans.

GRATUIT
MAGUIRE FERA UN CADEAU DE NOËL AUX 25 PREMIERS ACHETEURS D'UN LAVE-VAISSELLE KitchenAid: UN SERVICE DE VAISSELLE DE 4 COUVERTS.

Un cadeau pratique s'achète chez...



SERVICE:
681-7731
681-4124

faits divers



Accusations retirées
Sarah Campbell et son fils Barry Bryant de Toronto ont été informés mardi que les accusations de meurtre qui pesaient contre eux au sujet de la mort du mari de Mme Campbell avaient été retirées. Il a été découvert que Frank Campbell, âgé de 39 ans, était mort de causes naturelles le 15 juillet dernier.

Adolescents soupçonnés de vols

par Lucien LATULIPPE

Quatre adolescents, dont le plus vieux est âgé de 14 ans, sont soupçonnés d'avoir cambriolé une quinzaine de maisons de Beauport. C'est ce que laissait entendre la police de cette ville, hier soir.

Ce groupe de jeunes a été pris en flagrant délit de vol, avant-hier soir, dans une maison de la rue Breton et du butin a été trouvé en leur possession.

L'enquête, confiée aux détectives Gilles Simard et Richard Tremblay, a révélé que les quatre suspects auraient commencé leur pérégrination au début de novembre dernier. Quelques-uns ont, par ailleurs, déjà eu affaire aux policiers de Beauport.

Le butin dérobé par ces jeunes s'élève à plusieurs milliers de dollars et une partie a été récupérée. Une femme a acheté des bijoux et une perceuse électrique qu'elle a remis aux enquêteurs.

D'autre part, la police de Beauport a ouvert une enquête sur une tentative de vol dans une maison de la rue Méthot, hier midi. Une écolière âgée de 11 ans était seule à prendre son dîner lorsque quelqu'un a frappé à la porte.

La fillette a ouvert pour se trouver en face de deux individus masqués et armés d'une paire de pinces. L'un des caçouards aurait déclaré: "On veut l'argent".

Bien que l'écolière leur ait dit qu'il n'y avait pas d'argent dans la maison, les deux individus sont entrés et ils ont fouillé la chambre de ses parents sans rien trouver. Se voyant sortir bredouilles de cette équipée, ils ont bousculé la fillette qui est tombée sur le plancher sans toutefois subir de mal et ils sont partis.

De son côté, la police de Québec fait part d'un vol qualifié dans le stationnement de l'hôtel de ville, qui a été commis vers 3h35 hier matin.

Le gérant du restaurant-bar Le Crâneau se rendait à son auto avec le dépôt d'argent pour la banque lorsqu'il a été abordé par deux individus armés d'un revolver et la figure couverte d'un bas nylon. Il a dû leur remettre le sac, contenant environ \$630, et il les a vus filer à pied.

Un avocat est condamné à 18 mois de prison

MONTREAL (PC) — Un avocat d'une trentaine d'années, Me Gilles Saint-Pierre, décrit comme spécialiste en droit corporatif, a été condamné hier à 18 mois de prison, par le juge Bruno Cyr, de la cour des sessions de la paix, après avoir été reconnu coupable d'une fraude de \$104,000 et de l'usage d'un faux bilan d'une entreprise.

Selon les faits mis en preuve, Saint-Pierre aurait réussi à s'accaparer la somme mentionnée d'un entrepreneur de Laval, M. Henri Paquin, en lui faisant miroiter comme garantie un faux bilan de \$1 million de la compagnie Spino Containers Limited, de Saint-Hyacinthe, une entreprise qui a fait faillite depuis. La fraude et l'usage de faux reprochés remontaient à 1976.

Antérieurement, Saint-Pierre avait été condamné à trois ans d'emprisonnement, par le juge Jean-Guy Boilard, de la cour supérieure, après qu'un jury l'eut reconnu coupable d'une série de fraudes.

Toutefois, la cour d'appel avait ramené cette sentence à 18 mois d'emprisonnement, peine que le prévenu purgeait déjà au moment de sa nouvelle condamnation hier.

Pompier congédié pour son obésité

MONTREAL (d'après PC) — Le juge Victor Melançon, de la cour supérieure, a commencé à entendre hier les débats sur une poursuite de \$8,149 intentée contre la municipalité de Côte-Saint-Luc par l'un de ses anciens pompiers, congédié pour cause d'obésité et qui, du même coup, réclame sa réintégration parmi les effectifs du service d'incendie de cette banlieue ouest de Montréal.

Le 14 janvier 1980, M. Yves Payette, maintenant âgé de 22 ans, avait été engagé comme inspecteur en prévention des incendies, poste relevant directement du service d'incendie de la municipalité. De plus, si une situation urgente l'avait exigé, M. Payette aurait pu être appelé à agir comme sapeur-pompier, à la suite d'un entraînement subi à cet effet.

Entre son entrée en fonction et la date de son congédiement, le 4 juin 1980, le poids de M. Payette était passé de 226 à 245 livres et, dans sa lettre de renvoi, on lui signalait que son obésité pourrait l'empêcher d'accomplir certaines tâches, dont celle de sapeur-pompier.

La plainte de M. Payette a été portée par la Commission des droits de la personne du Québec et c'est le procureur de cet organisme, Me Robert Senay, qui a interrogé le jeune ex-pompier hier.

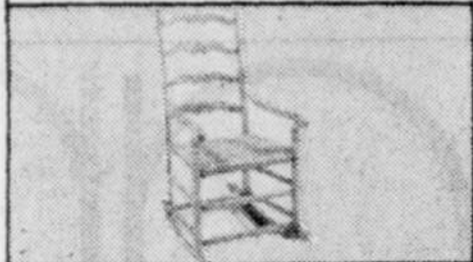


25 ans... cela se sable!

Une occasion de vous faire fêter et de profiter de rabais exceptionnels!
Une occasion de donner à votre intérieur ce petit air des Fêtes qui lui conviendra si bien, tout en faisant des économies substantielles.

La Galerie du Meuble Traditionnel,
1299, boul. Charest ouest, (681-0171)

La Galerie du Meuble Contemporain,
18, rue Courcellette, (681-0171)



Berceuse traditionnelle en érable massif, siège en lanière de cuir.
159 \$



Fauteuil "Chippendale" à haut dossier, garni de velours, choix de 8 couleurs.
485 \$



Berceuse classique, bois courbé, siège et dossier cannés, finition noyer.
119 \$



Fauteuil pivotant à haut dossier ajustable et tabouret, métal tubulaire chrome ou cuivre, cuir brun, noir ou tabac.
795 \$



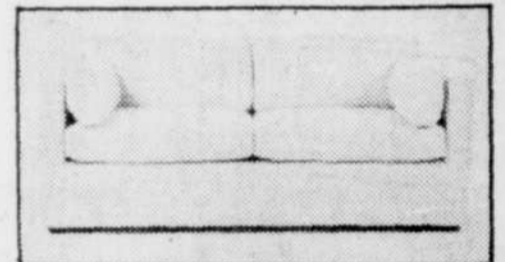
Petite chaise d'appoint d'importation italienne, finition laiton, siège velours brun.
199 \$



Fauteuil de repos "La-z-boy", dossier et repose-pieds ajustables, garni de velours beige, bleu, vert ou brun.
469 \$



Canapé 2 places 52", rotin blanc
Fauteuil assorti
Table 20" dia.
(coussins non inclus)
259 \$
129 \$
85 \$



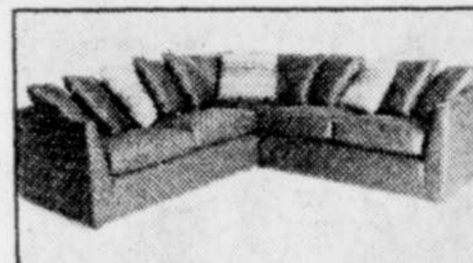
Canapé 2 places 59", coussins réversibles, garni de "tweed" naturel.
Disponibles, canapé 83", fauteuil et canapé-lit.
395 \$



Fauteuil berçant et pivotant à dossier capitonné, garni de velours brun, beige, vert, bleu ou paprika.
399 \$



Fauteuil d'appoint garni de velours, choix de 9 couleurs.
199 \$



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 94" et d'un canapé 2 places 57", garni de tissu bleu à motifs blancs, 13 coussins au dossier dont 3 contrastants.
719 \$



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de "tweed" naturel, 13 coussins au dossier dont 3 décoratifs.
995 \$



Fauteuil berçant et pivotant à haut dossier capitonné, garni de velours, choix de 12 couleurs.
359 \$



Canapé 2 places 63", garni de tissu beige, gris et rose, matelassé, à motifs de fleurs.
765 \$



Salon modulaire composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 57", garni de velours couleur noisette.
1549 \$



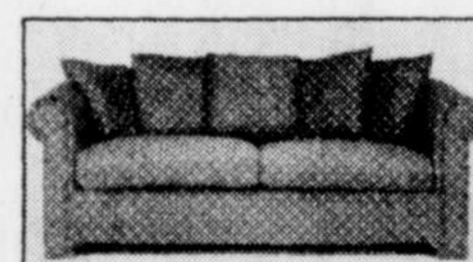
Salon modulaire composé de 2 angles et 3 chauffeuses, garni de velours couleur bronze.
1575 \$



Armoire rustique en pin massif fini miel, tablettes ajustables à l'intérieur.
1195 \$



Secrétaire en pin naturel et plateau de cuir, 37".
899 \$



Canapé-lit 74", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bourgogne à petits motifs blancs.
649 \$



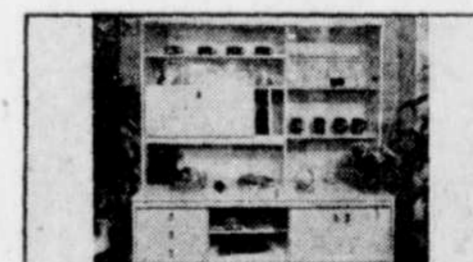
Canapé-lit 70", format régulier, matelas à ressorts, coussins réversibles, garni de tissu bleu à motifs délicats.
695 \$



Mobilier de salle à manger d'influence orientale, finition blanc antique et vert, table 40" dia. avec allonge de 18" et 4 chaises.
1095 \$



Vitrine, provincial italien, finition blanc antique et or, intérieur en miroir, tablettes en verre, éclairage intégré, 25" x 15" x 72".
829 \$



Système mural en mélamine champagne et laiton, composé de cabinets, vitrines, bar, etc., possibilité d'incorporer téléviseur, système de son, etc., éclairage intégré.
655 \$



Système mural en mélamine, pacanier et laiton, 3 éléments indépendants rassemblent cabinets, vitrines, bar-sécrétaire, niches pour téléviseur et système de son.
649 \$

Vaisselle 40".
1095 \$



la Galerie du Meuble Contemporain
ROCHE-BOBOIS
la Galerie du Meuble Traditionnel

CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELLETTE (681-0171) ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELLETTE (681-4101) TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST OUEST (681-0171)



Cette photographie, prise en octobre 1979, est la plus récente de la secte de Moïse. Dans le cercle, apparaissent "Rébecca" (Maryse Grenier, âgée de 27 ans) tenant dans ses bras le petit Samuel Giguère, alors âgé de huit mois. L'enfant, qui aurait aujourd'hui deux ans et 11 mois, est disparu et est présumément mort depuis le début de l'année 1981.

"Moïse" n'aurait pas déclaré le décès d'un membre de son clan

par Guy DUBE

— Le coroner Gilles Gaul, de Chandler, qui a émis des mandats d'amener contre Roch "Moïse" Thériault et deux autres membres de cette secte de la Gaspésie, a déclaré, hier soir, que la loi est très claire: lorsqu'il y a décès, cedit décès doit être obligatoirement constaté par un médecin.

Me Gaul a par ailleurs indiqué que la loi du coroner est très explicite à ce sujet et oblige toute personne à déclarer un décès.

Par conséquent, personne ne peut cacher une quelconque mort, même naturelle.

Il est en outre écrit dans la loi que toute personne doit apporter des soins minimums aux enfants dont elle est responsable, et faire preuve de diligence.

Le coroner Gaul a précisé que le trio Moïse-Nathan-Rébecca devait comparaître techniquement devant

lui, vers 11h, aujourd'hui, soit au maximum 24 heures après l'exécution des mandats d'amener. Par la suite, le coroner pourra émettre un mandat de

détention et reporter la comparution des trois individus de huit jours en huit jours, en attendant que l'enquête policière soit complétée.

Les 7 enfants de la secte conduits dans un hôpital

GASPE — Les sept enfants de la secte de Moïse ont été conduits au centre hospitalier de Maria, en Gaspésie, et une équipe médicale

procède à une évaluation générale de chacun d'eux.

Joint hier soir à son domicile de Gaspé, le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de tout le secteur Gaspésie-

les de la Madeleine, M. Ovide Garnier, a en outre indiqué au SOLEIL que deux femmes du "Mont de l'Éternel" ont accompagné leurs enfants jusqu'à l'hôpital de Maria et ont décidé de les y attendre jusqu'à la fin de l'évaluation médicale.

M. Garnier a précisé que son service a reçu, de la part de la Sûreté du Québec, des informations suffisantes pour entreprendre des mesures, conformément à la loi de la protection de la jeunesse (loi 24).

Le DPJ a expliqué qu'il avait des motifs de croire que "la sécurité ou le développement des enfants pouvait être compromis". Il a ajouté que, lors que le DPJ a un doute raisonnable, il se doit de vérifier.

S'il est prouvé que la sécurité ou le développement des sept enfants n'est pas compromis ils seront remis à leurs parents.

Par contre, la loi prévoit que si ces enfants manquent de soins particuliers, une des alternatives serait de les placer dans des familles ou centres d'accueil.

Le DPJ peut également voir à ce que les enfants reçoivent une instruction adéquate, en vertu de la loi sur l'instruction publique, loi qui oblige les enfants à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 15 ans.

Les sept enfants sont âgés de un à 13 ans. L'évaluation générale de chacun d'eux ne sera complétée que dans quelques jours.

Pompier en prison

CORNWALL (d'après PC) — Un juge a imposé une peine de cinq mois d'emprisonnement à Philip Thompson, pompier volontaire de Iroquois, Ontario, pour conduite dangereuse à la suite de la mort de cinq de ses coéquipiers survenue le 19 mars.

Le juge George Stiles a rendu cette sentence en dépit de ce qu'il a appelé le lourd fardeau de Thompson, c'est-à-dire les vies de cinq pompiers qui ont été tués lorsque le camion d'incendie qu'il conduisait, a été frappé par un train de marchandise à un passage à niveau au nord de Iroquois.

Thomson, âgé de 28 ans, s'est de plus fait suspendre son permis de conduire pour les trois prochaines années.

Accident mortel

Une femme âgée de 32 ans, Louise D'Astous, de la rue Guy à Rimouski, a perdu la vie de façon violente, mardi vers 17h, dans un accident de la route survenu dans le rang 2 à Saint-Anaclet, dans la circonscription de Rimouski. Sur une chaussée enneigée et glissante, la jeune automobiliste a perdu la maîtrise de sa voiture qui est entrée en collision avec un camion circulant en sens inverse.

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

norman

Pour Noël,
offrez-lui
chaleur, confort
et légèreté:

les
manteaux
signés

M. Michel

Norman vous offre, Mesdames, une collection complète de manteaux matelassés légers et confortables, en Antron, tous garnis de tricot au col, les rendant encore plus pratiques.

Disponibles dans les teintes de taupe, bleu français, noir, fuchsia, beige, argent ou brun. Grandeurs 6 à 18 pour la petite dame, 8 à 20 dans les tailles régulières et de 16½ à 24½ dans les demi-tailles.

(Grandeurs et couleurs selon les styles)

Modèles illustrés:

A gauche, modèle avec encolure tout en tricot et ceinture nouée à la taille. Taupe, argent, beige, fuchsia ou bleu de 8 à 20. Rég. 125.00
prix Norman 112⁵⁰

A droite, modèle différent par son encolure semi-tricot et sa ceinture garnie d'une boucle. Taupe ou bleu de 8 à 20. Rég. 125.00
prix Norman 112⁵⁰

Disponibles uniquement dans tous nos magasins



"Crédit accepté"



• mail centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

Un nouveau groupe à la défense des gens âgés

par André DIONNE

Une cinquantaine de personnes âgées de la région de Québec ont lancé hier une nouvelle association pour assurer la défense des personnes du troisième âge.

La nouvelle Fédération québécoise des retraités en résidences et centres d'accueil se définit comme étant un organisme à caractère social, éducatif et communautaire.

"Il s'agit donc d'un mouvement dont l'action portera sur d'autres domaines que ceux de la récréation et de la revendication", dit le communiqué remis à la presse.

Ce petit bout de phrase où il est mentionné de la récréation est significatif puisque la nouvelle fédération, affirmait-on hier, naît de l'incapacité, de par ses statuts, et le refus de défendre les intérêts véritables des plus âgés de la Fédération de l'âge d'or du Québec.

Préoccupé de la situation faite dans certains centres d'accueil ou même dans les maisons à habitations multiples conçues pour les gens âgés, M. Ernest Poulin, le président du comité provisoire et président du nouvel exécutif, a tenté en vain de sensibiliser les clubs de l'âge d'or et leur fédération de se porter à la défense des intérêts des plus vieux citoyens du Québec.

M. Poulin a simplement esquissé des problèmes très importants auxquels sont confrontés ces citoyens

sans disposer de quelque moyen pour assurer leur défense.

Il citait entre autres les réglementations illégales, paternalistes, édictées par certains administrateurs de centres d'accueil ou de résidences pour personnes âgées, le chantage, les menaces qui découlent de la non-observation de ces règles illégales.

La nouvelle association née hier se donne un caractère provincial et entend pouvoir regrouper tous les citoyens âgés de 60 ans et plus qui vivent isolés ou en groupe dans des centres d'accueil ou dans des résidences aménagées pour eux. Un informateur associé à l'Association québécoise de gérontologie précisait que le mouvement pourrait regrouper éventuellement "pas mal de monde" puisqu'elle correspond à un besoin réel, souvent ignoré du grand public, parce que tout simplement pas exprimé.

"C'est vrai que sur le plan physique nous vivons bien, dans des résidences bien aménagées, de façon générale", de lancer au cours d'une brève allocution M. Poulin.

"Mais ce n'est pas tout; il ne faut pas oublier que les plus âgés sont souvent minés par l'isolement, l'oisiveté, la tristesse, l'ennui, le désarroi..."

Souvent, les citoyens les plus vieux ignorent complètement les lois qui peuvent les protéger tout comme ils ignorent aussi leurs obligations.

"Il faut que les plus âgés se pren-

nent en main, lançait-il, et qu'ils cessent de toujours attendre." Ils doivent définir leurs propres besoins en initiant de nouveaux programmes d'activités afin qu'ils puissent être considérés comme des citoyens "qui sont retournés en enfance".

Selon M. Poulin, il semble que le mouvement est bien accueilli dans les milieux préoccupés de gérontologie. Le ministère des Affaires sociales serait disposé à assumer les frais associés à la permanence et une partie des frais de déplacement.

Quant à l'organisme fédéral, Nouveaux Horizons, on y serait aussi disposé à absorber les frais de l'organisation physique de cette permanence.

Structures

La petite assemblée d'hier a rapidement écouté son ordre du jour: définition des buts, adoption des règlements, reconduit dans leurs postes les sept principaux animateurs du mouvement et procédé à l'élection de l'exécutif désigné par le conseil d'administration.

La structure de la fédération respectera grosso modo les zones socio-sanitaires telles que définies par le ministère des Affaires sociales.

Dans sa démarche d'organisation, les nouveaux dirigeants entendent bien mettre à contribution plusieurs autres ministères dont celui de l'Éducation.



M. Maurice Francoeur, Mme Berthe B. Fournier, Ernest Poulin et Gilles Fortier sont quatre des principaux instigateurs du mouvement visant une meilleure protection des plus vieux citoyens du Québec.

Le nouvel exécutif est formé de M. Ernest Poulin, président, Mme Madeleine Bouchereau, 1ère vice-présidente, Maurice Francoeur, second vice-président, Albert Fournier, trésorier, Gilles Fortier, secrétaire et deux autres membres agissant à titre de directeurs, Mme Berthe B. Fournier et M. Wynn Quinn.

Hausse des pensions

OTTAWA (PC) — Les allocations de la pension de vieillesse seront majorées de 2,7 pour 100 en janvier pour rattraper l'augmentation du coût de la vie du dernier trimestre.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de la Santé et du Bien-être social.

Ainsi, la pension de vieillesse versée à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus passera de \$221,74 à \$227,73 par mois. Pour ce qui est du

revenu maximum supplémentaire garanti dont bénéficient tous les retraités célibataires ou veufs dans le besoin, il sera porté à compter du 1er janvier également de \$222,62 à \$228,63 par mois, tandis que les personnes âgées mariées verront leur revenu d'appoint porté de \$171,64 à \$176,27 pour chaque partenaire.

Par ailleurs, l'allocation du conjoint sera portée de \$393,38 à \$404 par mois.

VENTE D'HIVER

rabais jusqu'à

50%

sur

robes - chemisiers -
chandails -
jupes -
pantalons et
ensembles-pantalons.

• Toute vente finale.

Madeleine Labrecque
propriétaire

Madeleine Labrecque mode inc.

tailles: 6 à 18

2900, CHEMIN SAINT-LOUIS
PLACE SAINT-LOUIS DE FRANCE SAINTE-FOY (QUÉBEC)
651-3751

WRSAVARD

BIJOUTIER-VOAILLIER

Centre commercial Parc Falaise
2461, chemin Saint-Louis, Sillery
Téléphone: (418) 653-3115

Des montres dans tous les styles
adaptées aux goûts de l'heure
Un service après-vente impeccable

20%

sur toute la marchandise en magasin

RÉALISATION • RESTAURATION • RÉPARATION
Membre de la Corporation des Bijoutiers du Québec

Bientôt!

PLACE LAURIER

VILLAGE NORMAND

La Santé par la Lumière

Faites le plein de soleil, de santé et d'entrain par la photothérapie, l'héliothérapie et le bronzage clinique. Voici quelques avantages que vous pouvez en tirer pour vous-même, pour votre santé et votre mieux-être:

1. Multiplication des globules sanguins rouges et augmentation du passage de l'oxygène.
2. Action préventive contre l'infarctus du myocarde.
3. Transformation du cholestérol organique en vitamine D, en hormones ovariennes, testiculaires et surrénales. Renforcement des glandes génitales.
4. Active le surplus d'énergie et augmente la PRODUCTIVITE.
5. Améliore l'immunité contre les rhumes et la grippe.
6. Destruction du gaz carbonique et fixation du carbone dans l'organisme. Elimination des purines et des acides aminés.
7. Elaboration des vitamines et des ferments. Fixation de l'iode. Régulation du taux de sucre dans le sang.
8. Stimule la production de calcium et améliore le fonctionnement du système nerveux volontaire.
9. Prenez un air de santé, de succès, d'optimisme et de joie de vivre!

Studio Soleil Laurier

Village Normand - 3e étage
Place Laurier, Ste-Foy

BOULEVARD DE LA CAPITALE
AUTOROUTE No 40

SORTIE NORD ou SUD
PIERRE-BERTRAND

place Lebourgneuf

Au beau milieu de chez nous

ASTÉRIX OBÉLIX ET COMPAGNIE

J'ai quelque chose de plus que les autres à vous offrir...

"Je serai là mercredi de 14h à 16h. Jeudi et Vendredi de 14h à 16h et de 19h30 à 20h30. Samedi de 10h à 12h, 14h à 16h et de 19h30 à 20h30".

- DÉJEUNER DU PÈRE NOËL ET DE SES AMIS LES GAULOIS
samedi 12 décembre de 9h à 10h à la Brasserie Chinoise.
- CINÉMA GRATUIT POUR LES ENFANTS
ASTÉRIX LE GAULOIS • ASTÉRIX ET CLEOPÂTRE • LES 12 TRAVAUX D'ASTÉRIX.
Consultez l'horaire des films.
- RENDEZ-VOUS ÉLIGIBLE AU CONCOURS
en assistant aux représentations des films d'Astérix ou à un des déjeuners du Père Noël et courez la chance de gagner l'un des prix offerts.
RÈGLEMENTS DU CONCOURS SUR PLACE
TIRAGE 28 nov. — 5 déc. — 12 déc. — 19 déc. — 24 déc. à 16h00 dans le mail central.
- À GAGNER À CHAQUE SEMAINE
— 2 collections des 27 albums d'Astérix
— 10 casse-tête d'Astérix et les Gaulois
— 1 poupée d'Astérix ou d'Obélix
- NOS AMIS LES GAULOIS SERONT PARMIS NOUS

395,300

FOIS MERCI!



TOUJOURS LE NUMÉRO 1

SOURCE: Sondages BBM automne 1981